

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-002 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2022, le jeudi 10 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 3 février 2022 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 67 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 77

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET (*jusqu'à la délibération n°2022-019*), Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU (*jusqu'à la délibération n°2022-024*), Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2022-028*), Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marcel CHEVÉ, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2022-003*), Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, David GOURMAND, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Marilyn BOTTEX, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD (*jusqu'à la délibération n°2022-028*), Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI (*jusqu'à la délibération n°2022-025*), Jean ROSET (*jusqu'à la délibération n°2022-021*), Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2022-021*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET (*jusqu'à la délibération n°2022-019*), Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2022-002*), Françoise GIRAUDET (*jusqu'à la délibération n°2022-021*), Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON), Roselyne BURON (à Marilyn BOTTEX).

Etaient excusés et suppléés : Joël MATHY (par David GOURMAND), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean MARCELLI, Fabrice VENET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2022 - Rapport d'orientations budgétaires

VU l'avis favorable de la commission finances et mutualisations du 26 janvier 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 31 janvier 2022 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 17 mars 2022.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances et mutualisations, Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, présente les orientations budgétaires fixées pour l'exercice 2022 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité hommes-femmes.
- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.

.../...

- DONNE ACTE au président que le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 a eu lieu.
- PREND ACTE de l'état annuel des indemnités versées aux élus, annexé au rapport.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 16 février 2022
Affichée le 16 FEV. 2022*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN
Siège
CHAZEY
SUR AIN

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN
Siège
CHAZEY
SUR AIN



Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

RAPPELS

L'année 2022 constitue le sixième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre.

Selon les données de l'INSEE, la population légale est passée de 78 506 à 79 063 habitants, soit une évolution de la population de + 0,7 % en un an. 36 des 53 communes ont vu leur population augmenter.

Par sa population, elle est la 6^e communauté de communes de France (sur 995). Par son nombre de communes, elle se classe 80^e.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le jeudi 17 mars 2022.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail.

La loi « Engagement et proximité » de fin 2019 a ajouté l'obligation de présenter, avant le vote du budget, un état des indemnités versées aux élus en 2020. Sans plus de précision sur le formalisme, on trouvera cet état en **Annexe n°3** du présent rapport.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 demande à faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

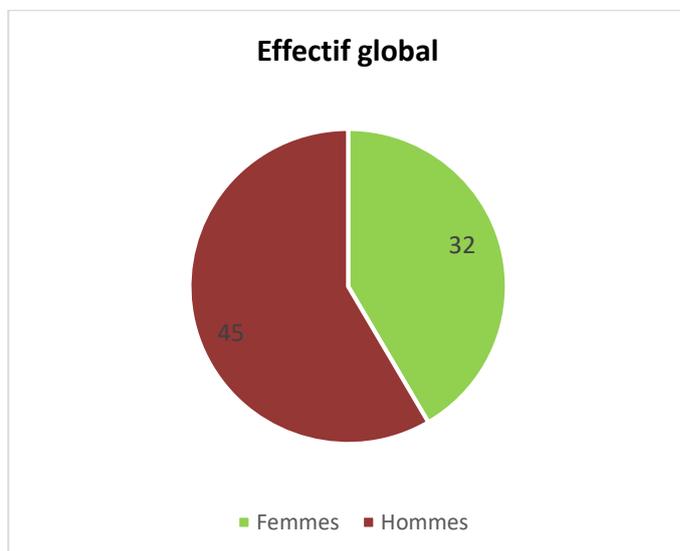
- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'Orientations Budgétaires.

De même que les DOB des communes de plus de 3 500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie, et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

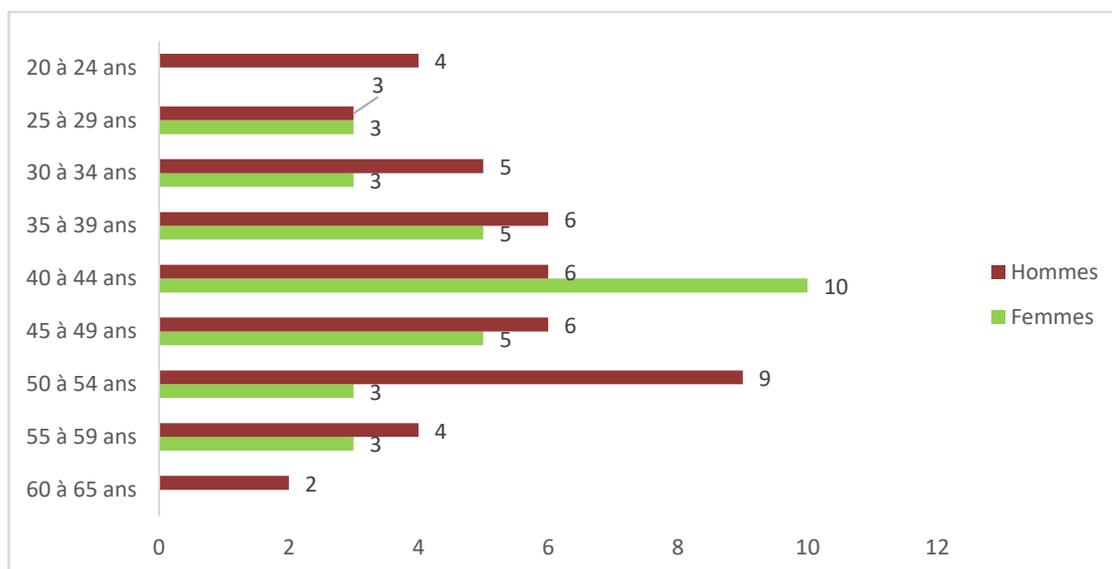
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La répartition femmes-hommes des effectifs



Au 31 décembre 2021, sur un total de 77 emplois permanents sont pourvus. Sans distinction de statut, la CCPA emploie 32 femmes (42 %) et 45 hommes (58 %). Le taux de féminisation s'est un peu accru mais inférieur à la moyenne nationale dans la FPT qui s'élève à 61 %. Cette répartition n'est pas sans lien avec les compétences exercées : collecte des déchets ménagers, peu de services à la personne... Toutefois les lignes directrices de gestion prévoient, à compétence égale, de privilégier les recrutements qui améliorent la mixité dans chaque service. Les jurys de recrutement sont paritaires.

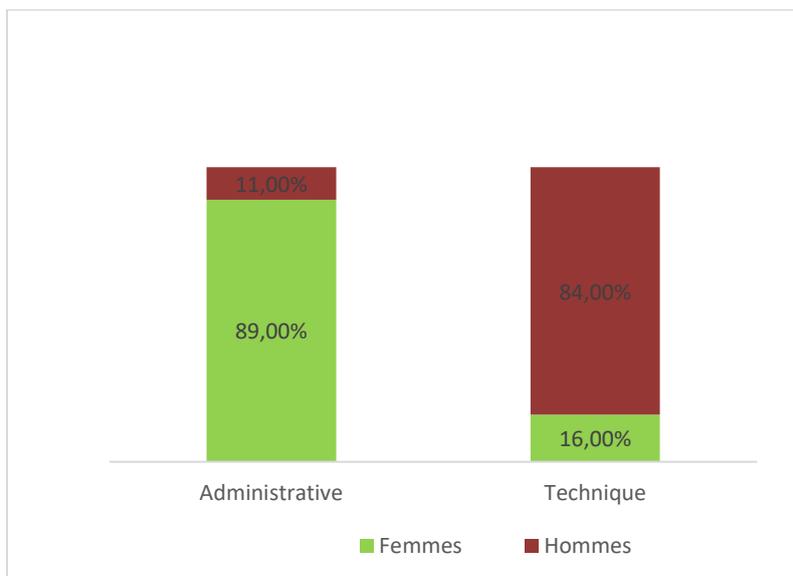
Répartition par tranche d'âge



La pyramide des âges de l'administration communautaire montre une population d'agents vieillissante.

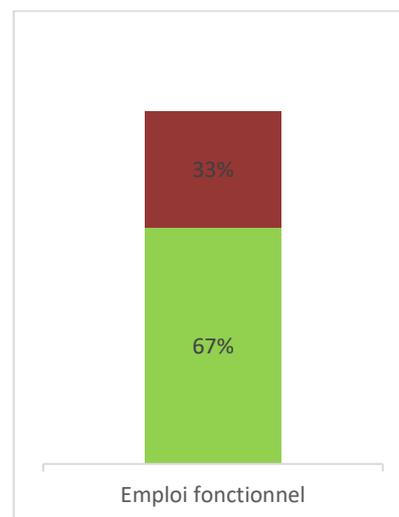
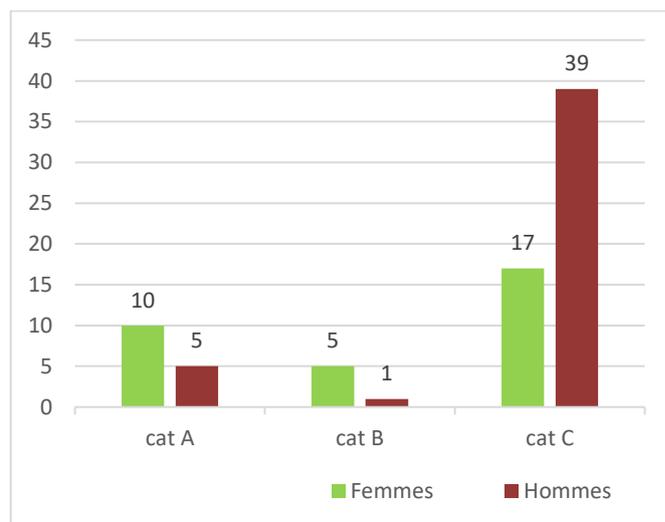
L'écart d'effectif est accentué dans la catégorie moins de 30 ans, qui montre que la collectivité emploie actuellement davantage de jeunes hommes (7) que de jeunes femmes (3).

Répartition par filières



Nous notons une faible mixité des filières traduite par une surreprésentation des femmes dans la filière administrative et des hommes dans la filière technique.

Répartition par catégories



- Catégorie A :

La CCPA emploie davantage de femmes que d'hommes sur les emplois de catégorie A. Elles représentent 67 % des effectifs de cette strate.

Sur un total de 3 positions de direction : 2 sont occupées par des femmes. Sur un total de 8 positions d'encadrement de service, 8 sont occupées par des femmes.

- Catégorie B :

Les emplois de catégorie B, moins nombreux (8 % de l'effectif global), sont également occupés en majorité par des femmes : 5 femmes, 1 homme.

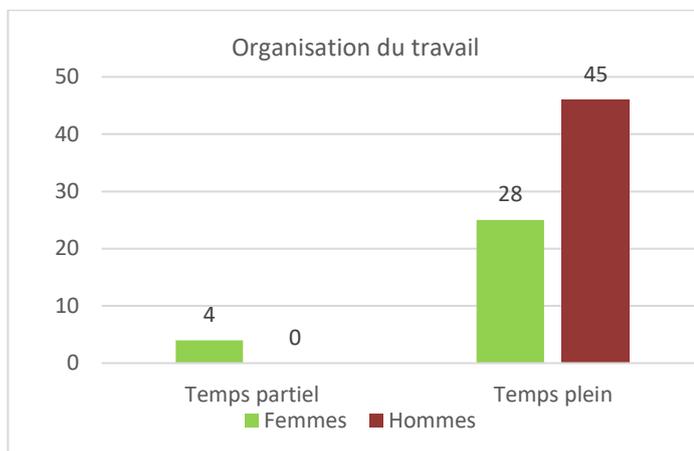
- Catégorie C :

Les emplois de cette catégorie représentent 73 % de l'effectif global avec un fort contingent masculin dans la filière technique. Seules 30 % de femmes occupent les emplois de cette catégorie.

Temps de travail et organisation du travail

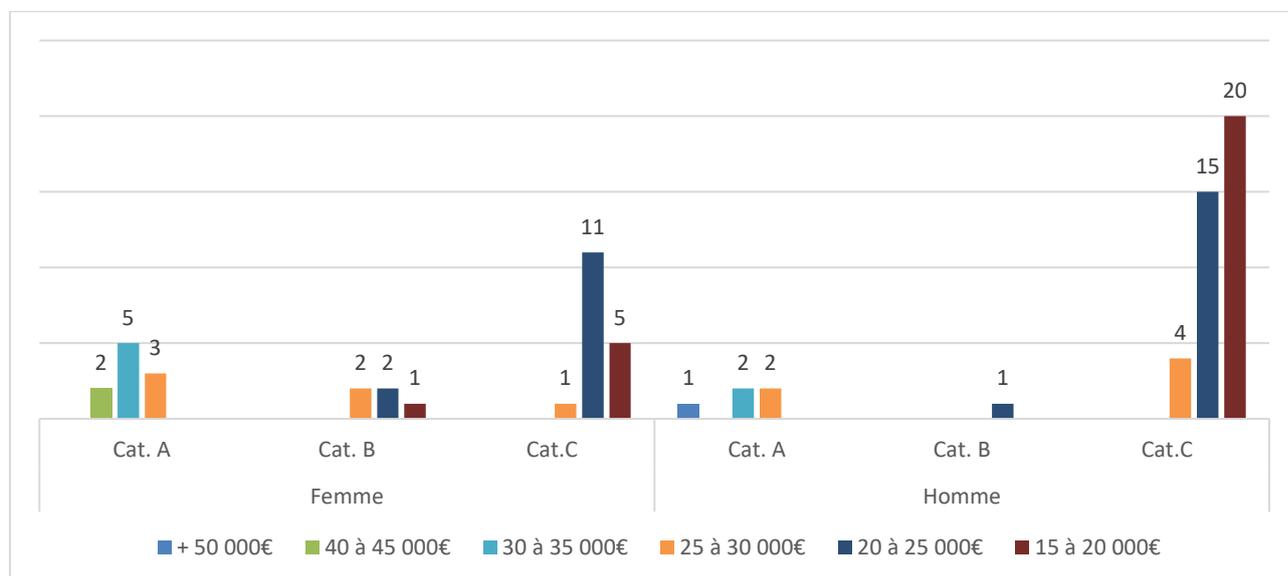
L'ensemble des agents, sans distinction de sexe, sont employés à temps complet par la CCPA.

En ce qui concerne l'organisation du travail, et notamment la durée du travail, selon les données recueillies au 31 décembre 2021, seules des femmes occupent des postes à temps partiel au sein de la collectivité.

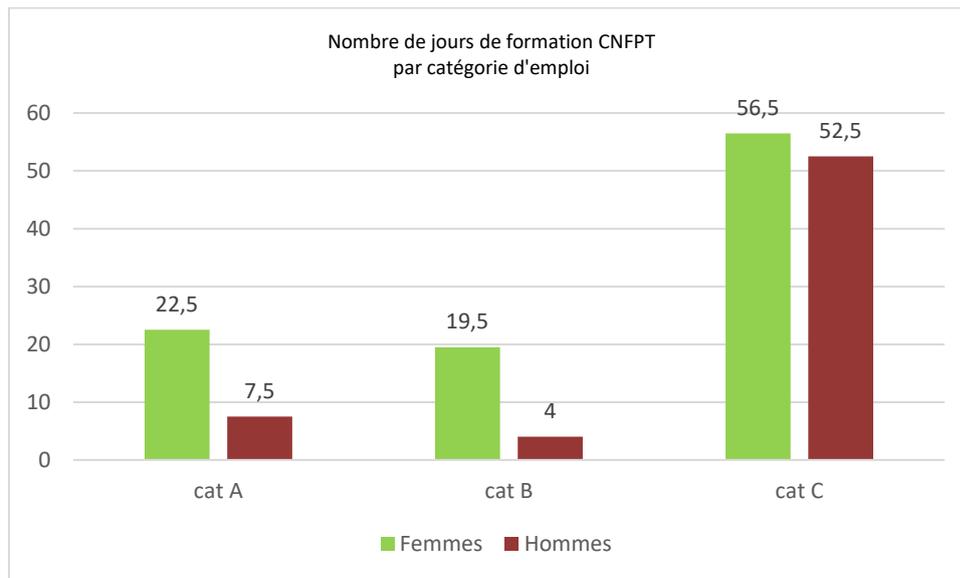


13 % des femmes employées par la CCPA occupent des temps partiels.

Revenu annuel net par sexe et catégorie



Formation



L'effort de formation mené par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour le développement des compétences sur l'année 2021 a été une nouvelle fois perturbé par l'épidémie de COVID-19.

Nous constatons que les hommes ont moins suivi des formations : 64 jours de formation suivis par les hommes, contre 98,5 pour les femmes.

Le nombre de jours de formation suivis par les hommes de catégories C (52,5 jours) est nettement plus élevés que les B (4 jours) et les A (7,5 jours).

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONTEXTE GENERAL

Le précédent Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) relatif au budget 2021 s'était tenu dans un contexte de grande incertitude.

La vague épidémique Covid a provoqué un repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale en 2020. L'année 2021, avec les campagnes de vaccination et des confinements plus mesurés, a vu le retour, dans quasiment toutes les économies, d'une croissance positive. Des plans de soutien budgétaire massifs ont été adoptés par de nombreux pays.

Les niveaux d'avant-crise devraient être retrouvés par la plupart des grandes économies entre fin 2021 et mi-2022, à l'exception peut-être du Royaume-Uni. La Chine a largement dépassé son niveau d'avant-crise (+ 10 % par rapport au quatrième trimestre 2019).

Toutefois, de nombreuses incertitudes demeurent quant à la succession de nouvelles vagues épidémiques, l'efficacité des vaccins, la non-vaccination d'une moitié de la population mondiale, l'apparition de variants...

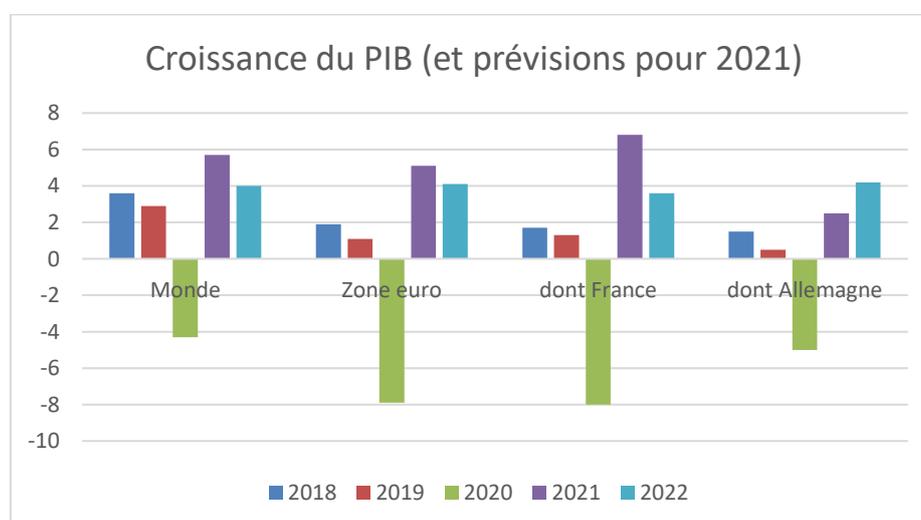
Au niveau des économies mondiales, des incertitudes concernent aussi l'augmentation des prix de l'énergie, la durabilité de l'inflation, les pénuries constatées sur certaines matières et matériaux, sur des biens tels que les semi-conducteurs.

Les prévisions macro-économiques pour 2022 sont actuellement les suivantes : pour le Monde, la croissance serait de l'ordre de +4% en 2022 après un rebond de 5,7 % en 2021. La Chine a retrouvé une croissance de son PIB de 8 % en 2021, après 0,9 % en 2020. C'est la seule économie majeure à avoir conservé une croissance positive tout au long de la crise. Ses prévisions de croissance pour 2022 sont d'environ 5 %.

Dans la zone euro, la croissance serait de l'ordre de + 4 % en 2022 après + 5,1 % en 2021.

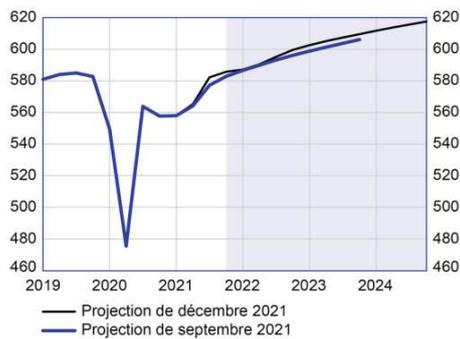
En France, au recul du PIB de 8 % en 2020, a succédé une croissance annuelle de l'ordre de + 7 % en 2021. La prévision pour 2022 s'établit à + 3,6 %.

Le retour au niveau d'activité de fin 2019, qui était envisagé mi-2022, devait advenir dès la fin 2021. Toutefois, de nombreuses entreprises connaissent de réelles difficultés d'approvisionnement et de recrutement.



Graphique 1 : Niveau du PIB réel

(volume à prix chaînés en milliards d'euros 2014)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

LE CONTEXTE NATIONAL

L'activité économique

Le rebond de la demande en 2021 a été un facteur de la bonne performance des entreprises.

Les taux de marge sont historiquement hauts, l'investissement des entreprises est fortement reparti à la hausse, et devrait continuer à augmenter en 2022.

La France connaît par ailleurs des pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs : transport, industrie, restauration...

Dans ce contexte de fort rebond, l'économie aindinoise a bénéficié d'une reprise rapide à partir du 2^e trimestre 2021.

Il existe toutefois des variations en fonction des secteurs d'activités.

L'artisanat a retrouvé un fort niveau d'activités, notamment dans le bâtiment. L'artisanat alimentaire (bouchers, boulangers, traiteurs...) semble davantage en difficulté.

La saison estivale 2021 a été considérée comme bonne par les acteurs touristiques. Le nombre de nuitées de 2019 n'a cependant pas été retrouvé, du fait de la baisse des clientèles étrangère et d'affaires. Les meublés et chambres d'hôtes connaissent de très bons taux d'occupation, l'hôtellerie est à la peine.

De nombreuses branches industrielles souffrent de changements d'usages ou de pénuries de matières premières, de la difficulté de recruter. Les équipementiers automobiles sont en difficulté.

Le nombre de créations d'entreprises reste très élevé dans l'Ain, comme au niveau régional, 20 % au-dessus de ce qui était constaté en 2019. Pratiquement deux-tiers des créations d'entreprises concernent les micro-entreprises.

Le nombre de défaillances d'entreprises avait chuté en 2020. Contre toute attente, les défaillances en 2021 sont restées particulièrement peu nombreuses, autour de 2 000 par mois alors qu'elles atteignaient environ 5.000 par mois jusqu'au début du premier confinement (mars 2020). Toutefois, le mois de décembre 2021 a marqué une nette hausse des défaillances, notamment dans le commerce, qui devrait se poursuivre en 2022, avec l'extinction progressive des aides d'Etat.

Les prévisions en termes d'investissements des entreprises et d'exportations sont bonnes.
 La balance commerciale de la France devrait rester durablement négative (- 1,01 % du PIB en 2021 ;
 - 2 % du PIB en 2022)

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises en France sur 10 ans

(Données 12 mois glissants - septembre 2011 à septembre 2021)

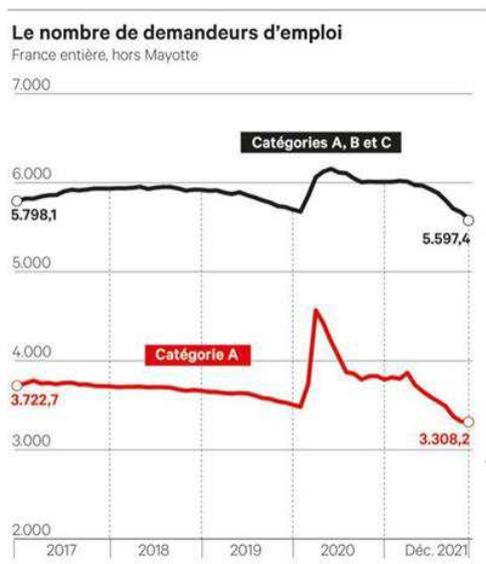


Source L'EchoMMERCES octobre 2021

Du côté de l'emploi

Au premier semestre de 2021, 438 000 nouveaux emplois ont été créés en France, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique.

Fin 2021, le nombre de chômeurs est inférieur à celui qui avait été atteint juste avant la crise épidémique.



Source Les Echos

Dès fin juin 2021, le département de l'Ain a globalement retrouvé le nombre d'emplois de fin décembre 2019. L'hôtellerie-restauration a cependant perdu des emplois.

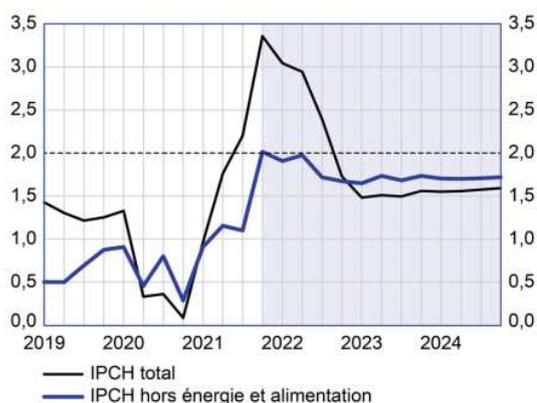
Contexte financier

L'inflation a connu une hausse significative à compter de début 2021. Elle a progressivement augmenté et devait atteindre un pic à + 3 % fin décembre 2021. La composante énergie explique plus de la moitié de cette inflation (+ 19 % fin décembre 2021), le cours du Brent ayant été multiplié par 4,4 depuis avril 2020.

Les analystes estiment que cette inflation restera sensiblement au même niveau en 2022, avec un retour envisagé sous les + 2 % pour 2023.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

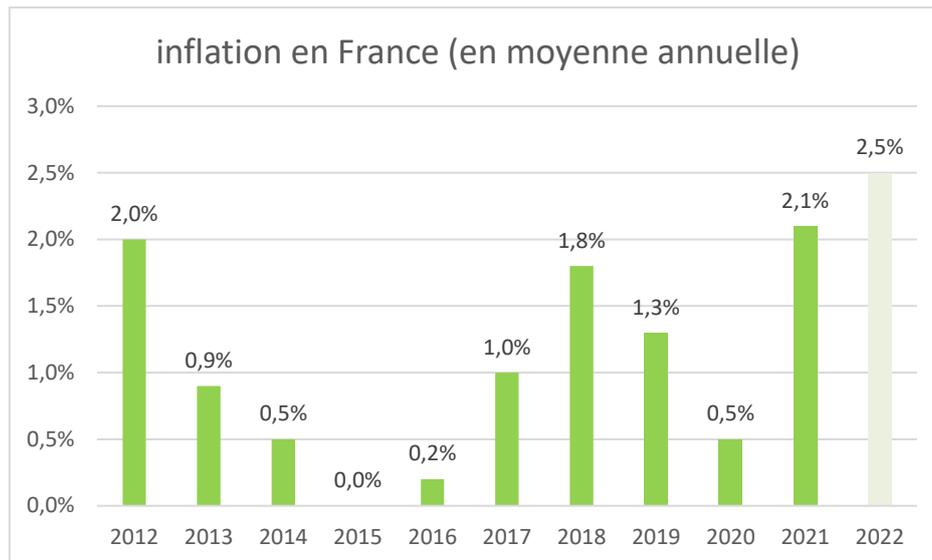
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.



Source : Caisse d'Epargne – direction financière



L'indice de prix des dépenses communales avait augmenté de + 1,12 % entre juin 2020 et juin 2021, soit une évolution presque trois fois supérieure à celle de l'inflation hors tabac. Les coûts de la construction et de l'énergie pèsent particulièrement sur cet indice. Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) représente une hausse de + 0,8 % des frais de personnel, le point d'indice restant figé.

Au niveau national, une nette hausse des salaires est attendue en 2023-2024.

Hors effets du chômage partiel, les salaires progresseraient en moyenne de + 4,4 % en 2022 (et même supérieur à plus de 6 % dans le secteur marchand), puis à un rythme de + 3 % par an en 2023-2024.

Cette dynamique est entretenue par un niveau de chômage bas et des difficultés de recrutement accrues.

Tableau 2 : Évolution des salaires et de la productivité dans le secteur marchand

(glissement sur un an au T4 de l'année)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déflateur de la valeur ajoutée	1,2	2,3	0,4	1,3	1,6	1,6
Coûts salariaux unitaires (CSU)	- 0,6	2,6	1,7	1,9	1,3	1,6
Productivité par tête	- 0,8	- 4,3	3,5	2,9	1,5	1,2
Salaires moyen par tête, nominal ^{a)}	1,7	- 2,6	6,6	4,4	3,0	2,9
Salaires moyen par tête, réel ^{b)}	0,9	- 2,8	3,9	2,7	1,7	1,6

a) La mesure du salaire moyen par tête est fortement perturbée par le dispositif d'activité partielle de 2020 à 2022.

b) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

Note : Seules les cotisations sociales sont intégrées aux CSU au sens de la comptabilité nationale. Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) n'a donc pas d'impact sur cet indicateur : c'est ainsi la baisse de cotisations sociales employeurs mise en place en substitution au CICE qui explique la baisse apparente des CSU en 2019.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleu.

Cette hausse des salaires directement corrélée à une hausse des prix peut signifier **l'installation d'une inflation durable**.

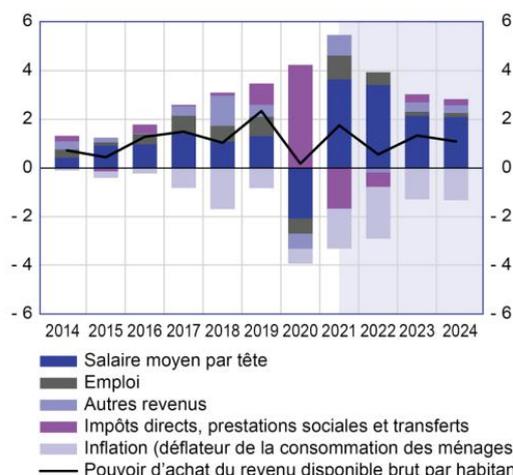
C'est déjà le cas aux Etats-Unis et il s'agit d'une question majeure tant elle va rendre les prévisions budgétaires plus incertaines que dans le passé récent.

De plus, elle crée une tension au niveau des salaires des fonctionnaires, dont la référence – le point d'indice - est gelé depuis plus de 10 ans.

Le dynamisme des salaires sera en 2022 la première cause d'une hausse du pouvoir d'achat moyen.

Graphique 7 : Contributions aux gains de pouvoir d'achat des ménages et gains de pouvoir d'achat par habitant

(croissance en %, contributions en points de pourcentage, moyenne annuelle)

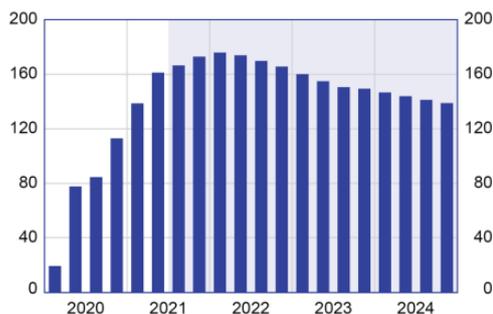


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

La consommation des ménages est redevenue dynamique au troisième trimestre 2021, mais le taux d'épargne reste nettement supérieur à son niveau d'avant-crise. Compte tenu des difficultés d'approvisionnement des entreprises, notamment dans le secteur automobile, et des incertitudes relatives à l'épidémie, il pourrait rester élevé encore plusieurs mois. Le surplus d'épargne a atteint 170 milliards d'euros au troisième trimestre 2021. L'investissement des ménages devrait rattraper le sous-investissement accumulé pendant la crise, avec peut-être à la clé une hausse des prix immobiliers, phénomène déjà très visible dans nos territoires (environ + 14 % en un an).

Graphique 8 : Surplus d'épargne financière des ménages lié à la crise Covid

(en milliards d'euros)



Note : Surplus d'épargne financière cumulé en écart à son évolution tendancielle pré-crise.
 Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Du côté du marché des taux, on note depuis quelques semaines une sensible remontée des taux d'intérêt sur le marché obligataire.

Les intérêts pour l'emprunt français à 10 ans sont désormais de 0,37 %¹, alors qu'ils étaient retombés en négatif mi-décembre 2021 et, même si cela reste un taux bas, n'avaient pas été aussi hauts depuis le deuxième trimestre 2019.

Le bund allemand à 10 ans, qui fait référence en Europe, est désormais tout proche de repasser en positif (- 0,02 %) tandis que le taux américain à même échéance est désormais à 1,84 %.

La hausse des taux s'est enclenchée avec la volonté affirmée par la réserve fédérale américaine de durcir sa politique monétaire, avec une hausse prochaine de ses propres taux directeurs, pour combattre une inflation à + 7 %.

La Banque centrale européenne maintient pour le moment sa politique de taux très bas, sans changement de doctrine.

Pour le moment, les taux des crédits restent à un niveau très bas.



Source : direction financière Caisse d'Epargne

L'état des finances publiques françaises

L'exercice 2022 est le dernier exercice du cycle 2018-2022 faisant l'objet de la Loi de Programmation des Finances publiques (LPPF).

Le projet de loi de finances pour 2022 comprend donc des ajustements techniques et acte la continuité du plan de relance

Les mesures d'urgence mises en œuvre, cumulées à la baisse du PIB, avaient entraîné une très forte dégradation des finances publiques en 2020.

Le déficit public s'est établi à 9,1 % du PIB en 2020 et 7,6 % en 2021. La dette publique est passée à environ 115 % du PIB. La perspective de 120% ne sera pas atteinte.

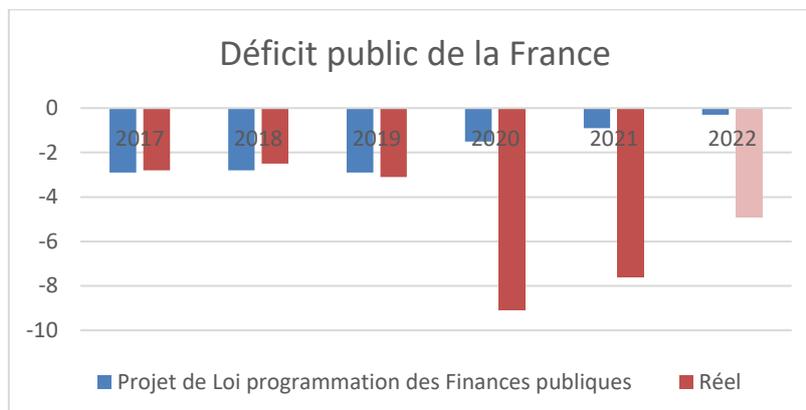
Les prévisions de déficit public s'établissent à 4,9 % en 2022 pour passer à une dette d'environ 113,5 % du PIB total, pourcentage en très légère baisse.

Le budget 2022 de l'Etat reste nettement plus « dépensier » qu'avant la crise : les dépenses représenteront 55,6 % du PIB, contre 53,8 % en 2019.

De tout cela, il faut conclure qu'en sortie de crise, les capacités des finances publiques vont être très limitées ces prochaines années, certains parlent même de finances publiques exsangues.

¹ Au 19 janvier 2022

Cette situation aura forcément des conséquences ces prochaines années sur les comptes des collectivités, qui seront associées aux efforts. Plusieurs fois a été évoquée la possibilité d'étendre les « contrats de Cahors »² à toutes les collectivités.



LE CONTEXTE DU BUDGET 2022 DE LA CCPA

LA CCPA face à l'épidémie

L'année 2021 n'aura pas connu de confinement total comme en 2020.

Le troisième confinement, du 3 avril au 3 mai 2021, a entraîné toutefois la fermeture des établissements scolaires, de certains commerces, la limitation des déplacements à moins de 10 kilomètres. Les cafés et restaurants n'ont réouvert que le 9 juin 2021.

Les dépenses exceptionnelles pour la CCPA ont été nettement moindres que l'année précédente, les soutiens aux entreprises ayant été versés sur l'exercice 2020. Toutefois les dépenses de masques et produits d'entretien ont continué à être élevées.

Contrairement à celles de 2020, les dépenses 2021 du « compte Covid » n'ont pas été étalées.

Les dotations

En préambule de ce chapitre sur les dotations, il convient d'alerter sur une modification majeure qui aura des effets à partir de 2023.

La réforme fiscale opérée en 2021³ a entraîné une révision des modes de calcul des indicateurs financiers (potentiel financier et effort fiscal) qui opèrent pour la répartition de toutes les dotations et fonds de péréquation

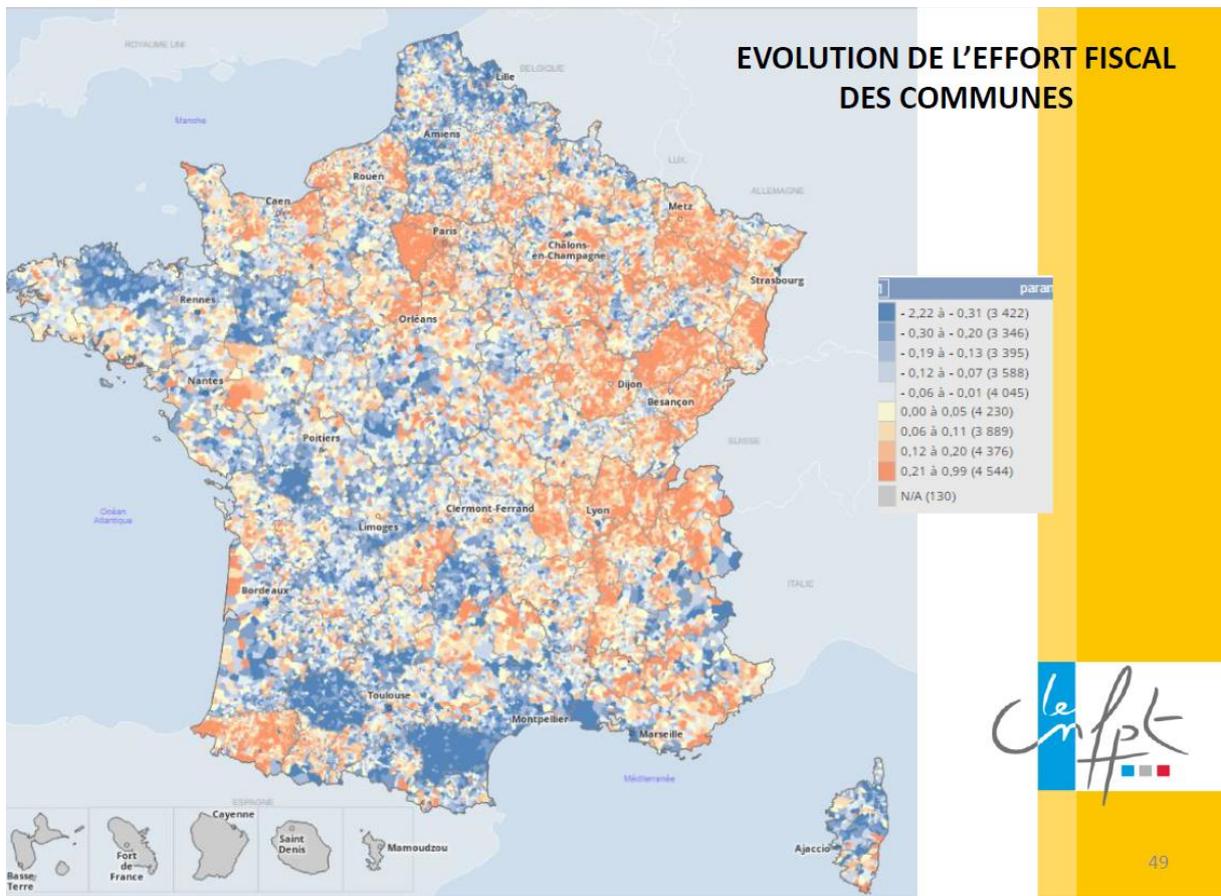
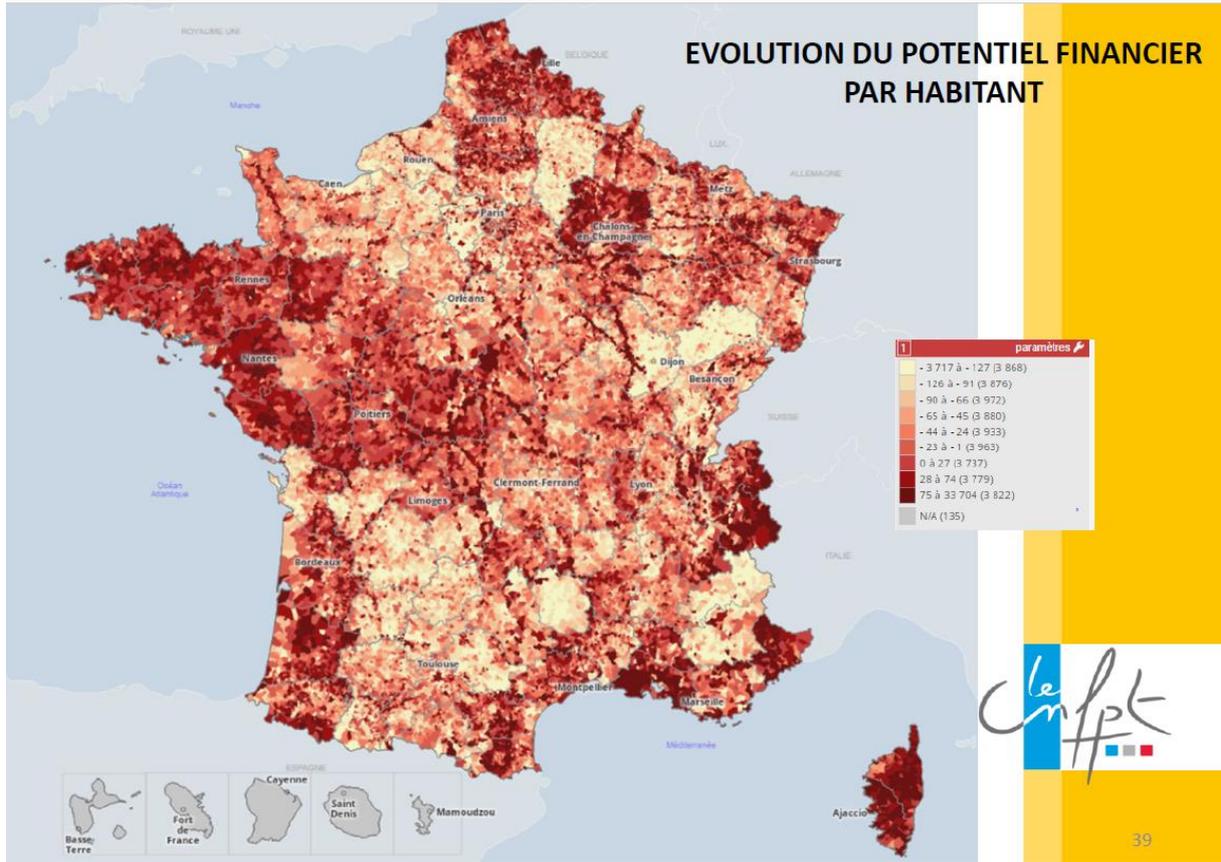
Ainsi par exemple le potentiel de TH (bases x taux moyen) est remplacé par la fraction de TVA, donc un produit réel. De même, pour les communes, les potentiels de taxe (bases x taux moyen) sont remplacés par des produits réels.

Seront a priori défavorisés les EPCI (et leurs communes membres) qui avaient un taux de TH plus élevé que la moyenne.

Ainsi, sont pénalisées les communes ayant récupéré un taux départemental de TH peu élevé (c'est le cas de l'Ain) ou les communes ayant des recettes importantes de taxe pylône.

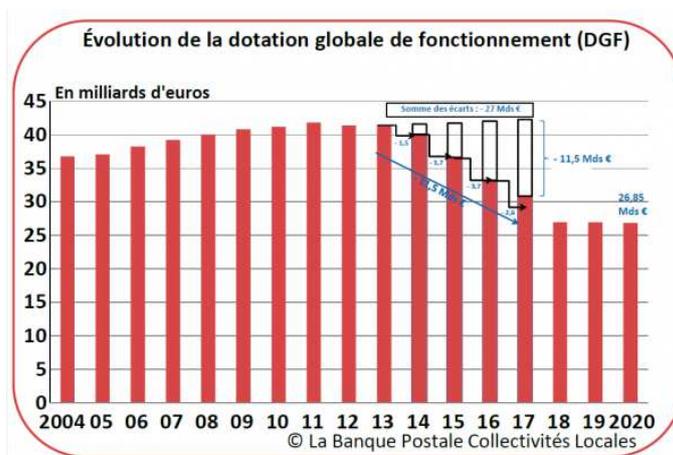
² Ces contrats sont suspendus depuis mars 2020

³ suppression de la taxe d'habitation, transfert de la TF des départements vers les communes, fraction de TVA accordée aux EPCI et aux départements

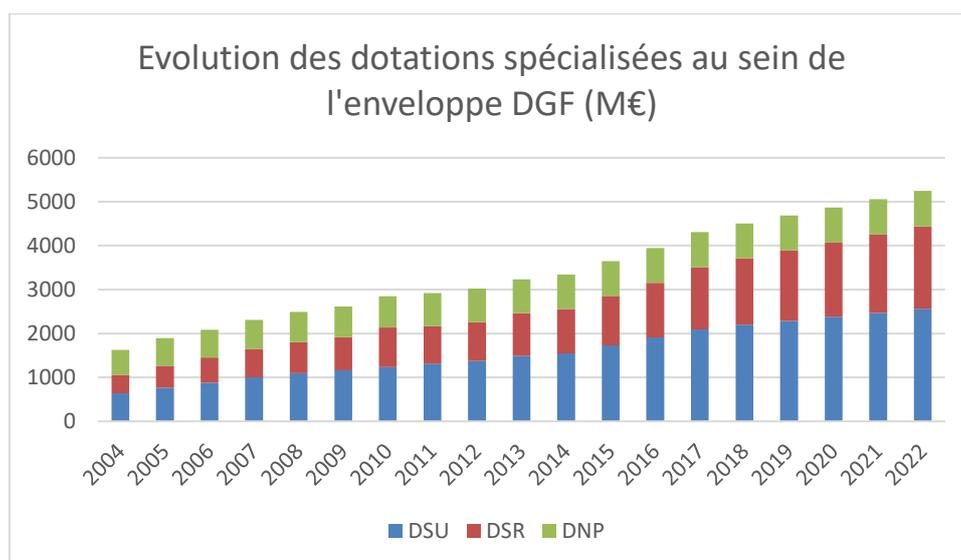


Les effets en seront majeurs à partir de 2023, avec un lissage prévu entre 2023 et 2028.

L'enveloppe globale de la DGF est maintenue en 2022, à hauteur de 26,8 milliards d'euros.



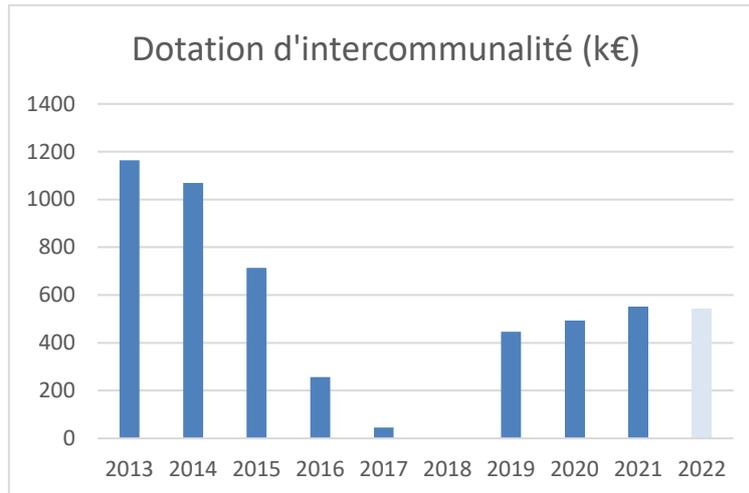
Toutefois, une tendance lourde se poursuit au sein de la DGF. Les dotations globales non ciblées baissent. Les dotations « ciblées » pour certains territoires en difficulté augmentent : + 95 M€ pour la DSU (dotation de solidarité urbaine), + 95 M€ pour la DSR (dotation de solidarité rurale). La dotation de péréquation des départements est stable.



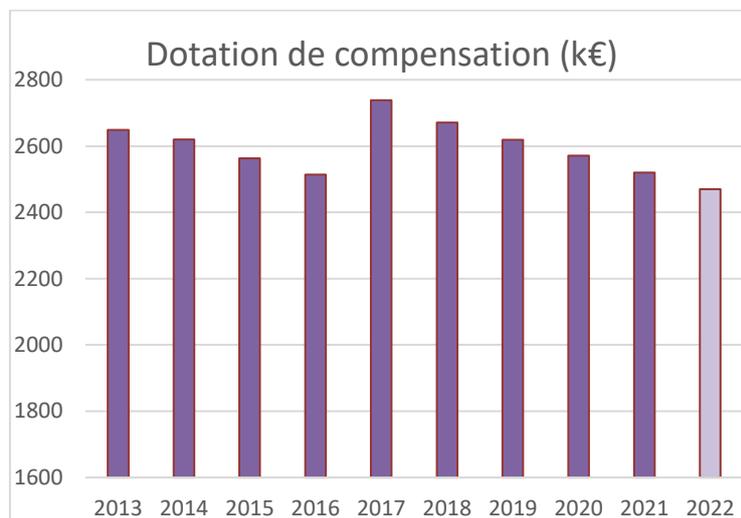
Contrairement à 2019 et 2020, et comme en 2021, les variables d'ajustement connaissent des baisses très réduites : - 25 M€ pour la DCRTP, dotation de compensation issue de la réforme de la taxe professionnelle.

Cependant, l'Etat a anticipé une baisse de 46 M€ du FCTVA.

Depuis 2019, le nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité, une des deux grandes parties de la Dotation Globale de Fonctionnement, s'est avéré favorable à la CCPA. En effet, la dotation d'intercommunalité (DI) étant la part de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, était tombée pour la CCPA à zéro euro en 2018. Or, l'article 250 de la Loi de Finances 2019 a introduit un plancher à 5 € par habitant. La Dotation d'intercommunalité a ainsi atteint 549 k€ en 2021, tendancielle en hausse.



L'autre part de la DGF, la Dotation de Compensation, s'érode compte tenu des éléments expliqués précédemment : sa baisse annuelle devrait être de l'ordre de - 2 %, soit une perte de l'ordre de 60 k€.



Les dotations aux investissements : la DETR et la DSIL

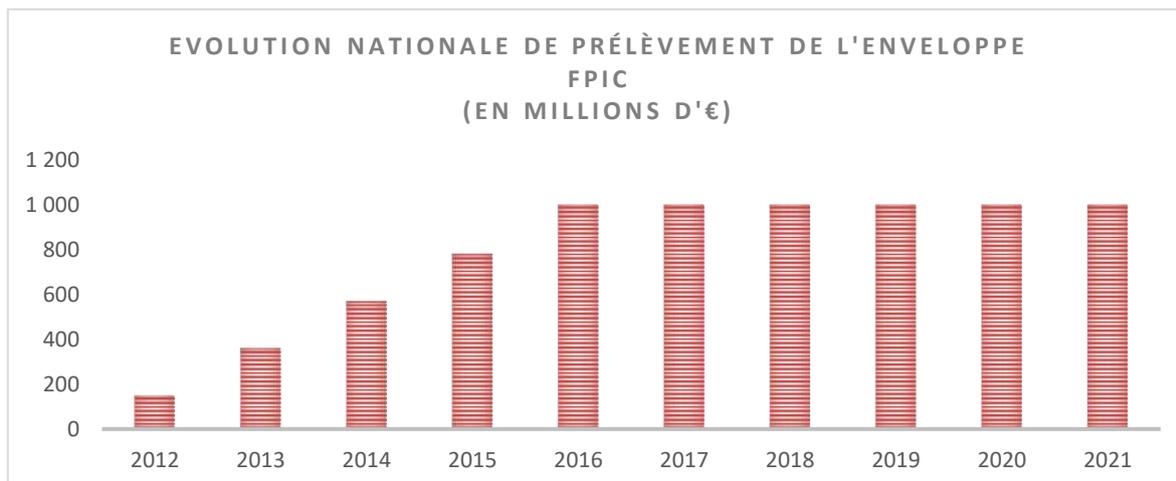
Au plan national, et en termes de crédits de paiement, la DETR (1046 M€) reste stable. Dans le cadre du plan de relance, la DSIL atteint 907 millions d'euros, soit à un niveau nettement supérieur à celui qui prévalait avant la crise (socle habituel de 570 M€). La DPV (Dotation Politique de la Ville) s'établit à 150 M€

Il est à noter que les EPCI de plus de 75.000 habitants autour d'une ville centre de plus de 20.000 habitants ne bénéficient plus de la DETR depuis 2000, de même que les EPCI ayant une densité supérieure à 150 habitants par km² (111 hab/km² pour la CCPA).

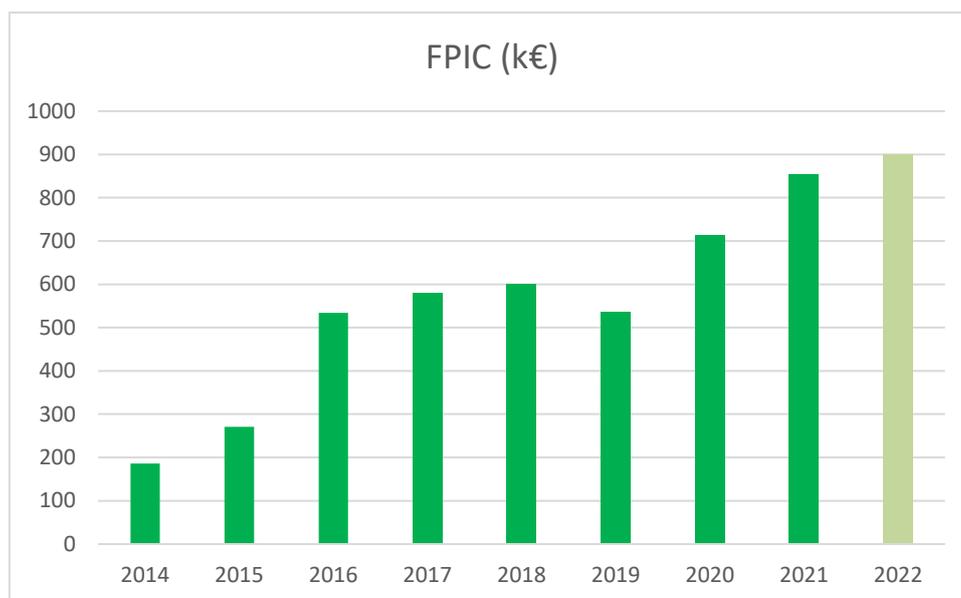
La péréquation horizontale : le FPIC

Premier mécanisme national de péréquation horizontale, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé par la loi de finances 2012.

Depuis 2016, le montant de l'enveloppe nationale du FPIC est figé à 1 milliard d'euros.



Pourtant, la contribution de la CCPA au FPIC a augmenté de presque + 60 % entre 2016 et 2021, écriétant désormais de plus de 800 k€ les recettes fiscales de la CCPA.



Des indicateurs financiers ont été institués pour servir de socle aux prélèvements et reversements et s'opère à l'échelle « agrégée » des territoires, c'est-à-dire au niveau de l'EPCI dans sa totalité. La richesse d'un EPCI est ainsi appréciée grâce au **Potentiel Financier Agrégé (PFIA)** et la mesure de la pression fiscale opérée par les collectivités territoriales sur ce territoire est donnée par l'**Effort Fiscal Agrégé (EFA)**.

Un EPCI est contributeur au FPIC si le PFIA / hbt est supérieur à 0,9 fois la moyenne nationale. 442 EPCI sur 1259, dont la CCPA, sont contributeurs.

Situation en 2021	
PFIA/habitant moyenne française	648,12 €
0,9 x PFIA/habitant moyen	583,30 €
PFIA/habitant de la CCPA	776,65 €

De plus, l'évolution du PFIA/hbt est beaucoup plus dynamique dans la CCPA qu'en moyenne nationale. Cet indicateur a augmenté de + 4,23 % entre 2018 et 2021, contre + 1,5 % en moyenne nationale. Or, le calcul de la répartition du milliard de prélèvement au sein des EPCI contributeurs se fait pour 75 % selon l'écart de PFIA/hab à la moyenne française, et pour 25 % selon le revenu moyen. Si la dynamique fiscale reste supérieure à la moyenne nationale, le montant du FPIC continuera à croître chaque année.

Enfin, comme vu précédemment, les nouveaux calculs de potentiels financiers et d'effort fiscal vont certainement modifier la répartition du FPIC, dans un sens qu'il n'est pas possible de préciser à ce jour.

La fiscalité

	2001	2011	2021	2023																
Région	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>TP</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	TP	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>TP</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	TP	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				
TH	TFB																			
TFNB	TP																			
TH	TFB																			
TFNB	TP																			
Département	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>TP</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	TP	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>TP</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	TP	<table border="1"><tr><td></td><td>TFB</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		TFB			<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				
TH	TFB																			
TFNB	TP																			
TH	TFB																			
TFNB	TP																			
	TFB																			
Intercommunalité	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>TPU</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	TPU	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>CFE</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	CFE	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>CFE</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	CFE	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>CFE</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	CFE
TH	TFB																			
TFNB	TPU																			
TH	TFB																			
TFNB	CFE																			
TH	TFB																			
TFNB	CFE																			
TH	TFB																			
TFNB	CFE																			
Commune (FPU)	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td>TP</td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	TP	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td></td></tr></table>	TH	TFB	TFNB		<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td></td></tr></table>	TH	TFB	TFNB		<table border="1"><tr><td>TH</td><td>TFB</td></tr><tr><td>TFNB</td><td></td></tr></table>	TH	TFB	TFNB	
TH	TFB																			
TFNB	TP																			
TH	TFB																			
TFNB																				
TH	TFB																			
TFNB																				
TH	TFB																			
TFNB																				

Depuis plusieurs années, les collectivités ont perdu peu à peu leurs taxes à pouvoir de taux, actant la recentralisation fiscale à laquelle se livre l'Etat. Comme les Régions ou les Départements, les recettes fiscales de l'intercommunalité et des communes se transforment peu à peu en dotations.

Ne restent pour le bloc local que la taxe foncière (sur le bâti et le non-bâti), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, auxquelles s'ajoute la CFE pour l'intercommunalité.

La CCPA ne lève pas, jusqu'à présent la Taxe Foncière sur le Bâti, et son taux de CFE est liée par les règles de liaisons aux taux de TF de ses communes.

Au plan national, les recettes fiscales des collectivités ont connu une bonne dynamique en 2021 (environ + 3 %) mais essentiellement due à la hausse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui ne concernent pas la CCPA.

Avec des recettes de DMTO en hausse de + 15 % à + 25 %, et des dépenses sociales en baisse, les Départements revoient grandir fortement leurs marges de manœuvre et capacités d'investissement. La principale inquiétude en matière de recettes fiscales demeure la CVAE, annoncée en baisse de - 4 % à - 6 % au niveau national.

La fiscalité ménage

La loi de Finances 2020 a définitivement acté la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages français, donnant naissance à la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS).

Le produit de cette THRS a été de 374 k€ en 2021.

Le taux de revalorisation forfaitaire des bases locatives foncières pour 2022 atteint + 3,4 %, un taux jamais atteint depuis 1989.

Il faut noter que les collectivités vont retrouver une liberté de taux sur cette THRS en 2023, avec toutefois des règles de liaison en fonction de la taxe foncière.

Selon les communes de la CCPA, de 64 % à 93 % des foyers sont concernés par l'exonération complète de Taxe d'Habitation.

Attention toutefois, chaque année et ce sera encore le cas en 2021, des foyers qui ne payaient plus la TH peuvent à nouveau y être soumis si leur revenu ou leur nombre de parts a changé.

Les ménages encore soumis à la Taxe d'Habitation bénéficient de dégrèvements à hauteur de 65 % en 2022 et 100 % en 2023. Pour rappel, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales représentait initialement une recette fiscale de l'ordre de 17 milliards d'euros pour les communes et 7,6 milliards d'euros pour les intercommunalités.

Revenus au-delà desquels la taxe d'habitation est due

Nombre de parts	Revenu fiscal de référence
1	28 732 €
1,5	37 454 €
2	46 176 €
2,5	52 333 €
3	58 490 €
3,5	64 647 €
4	70 804 €
4,5	76 961 €
5	83 118 €

Seuils pour l'exonération partielle de TH sur l'habitation principale⁴.

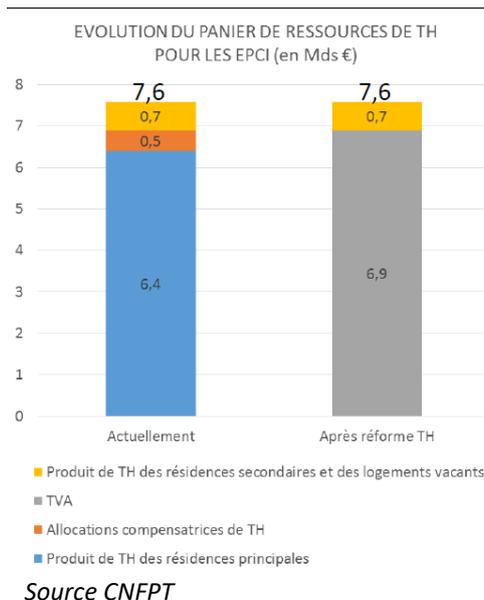
Le mode de compensation est différent pour les communes et pour les intercommunalités.

Pour les communes, un « coefficient correcteur » propre à chaque commune est appliqué⁵. Si la recette est assurée à l'euro près la première année, l'évolution du dispositif pose questions. En effet, les collectivités qui ont un coefficient correcteur inférieur à 1 vont partager *ad vitam aeternam* avec d'autres territoires la croissance de leurs bases fiscales, voire de leurs taux.

Pour les intercommunalités, la compensation se fait par l'affectation d'une part de TVA, sans pouvoir de taux. La fraction de recettes de TVA lui revenant correspond au rapport entre ses recettes fiscales perdues et les recettes de TVA constatées avant la réforme.

⁴ Ce sont les valeurs pour la TH 2021 ; elles pourraient être légèrement revues à la hausse

⁵ Ce coefficient peut être ajusté en 2022 en fonction des rôles supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021



En 2021, les EPCI ont donc perçu pour la première fois une fraction de TVA, de près de 7 milliards d'euros (6,97 M€ pour la CCPA). Les recettes de TVA ayant fortement augmenté entre 2020 (année du confinement) et 2021, la loi de finances 2021 avait anéanti cet effet, en décalant d'un an la période de référence prise en compte pour le calcul.

Il se trouve que la TVA reste très dynamique en lien avec la reprise et que l'on peut s'attendre à une hausse d'au moins + 5,5 % de cette compensation.

La fiscalité mixte : ménages et professionnels

La Taxe Foncière

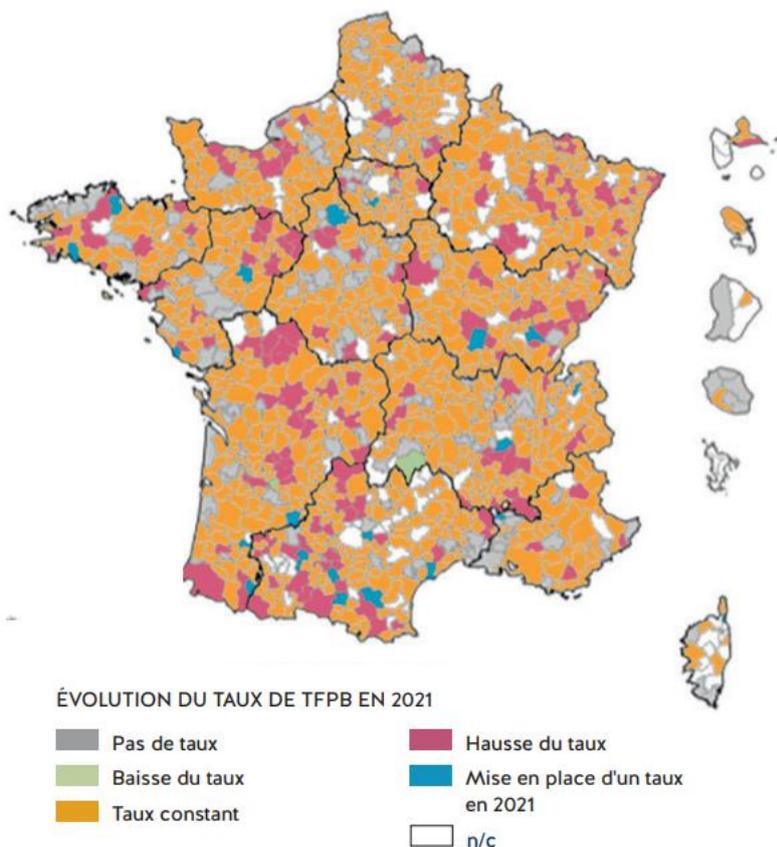
La loi de Finances 2022 a introduit une compensation en faveur du bloc local pour l'exonération dont bénéficient les logements sociaux agréés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026.

La recette de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) est estimée pour la CCPA à environ 28 k€.

La taxe foncière sur les propriétés bâties n'est pas prélevée par la CCPA. En 2021, le taux moyen de TFPB des EPIC français a augmenté de 15%. Comme le montre la carte ci-dessous, les EPCI ne prélevant pas la TFPB deviennent assez rares en France (en gris sur la carte). Une vingtaine (en bleu sur la carte) ont commencé à la prélever en 2021.

Stratégie fiscale des EPCI à fiscalité propre sur le foncier bâti

© La Banque Postale Collectivités Locales



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque.

Source : La Banque Postale à partir d'un échantillon de 1 142 EPCI à fiscalité propre.

La taxe d'aménagement

La Loi de Finances 2022 (article 109) a créé une obligation pour les communes de reverser à l'EPCI une partie de la taxe d'aménagement (TA).

Dans le cas où l'EPCI perçoit la TA, une délibération du conseil communautaire doit obligatoirement prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe perçue par l'EPCI à ses communes, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

La loi de finances rend obligatoire le schéma inverse, qui nous concerne : lorsque la TA est perçue par les communes membres, le reversement de tout ou partie de la TA à l'EPCI (compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences) devient obligatoire. Les modalités de reversement doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil communautaire.

La taxe GEMAPI

La taxe GEMAPI est une surtaxe qui s'applique sur les taxes foncières, la THRS et la CFE.

Elle est obligatoirement affectée aux dépenses de la collectivité liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Pour la CCPA, la principale dépense est sa contribution au syndicat de rivière SR3A (rivière d'Ain et autres affluents de la rive droite du Rhône)

La fiscalité professionnelle :

Les évolutions successives de la fiscalité professionnelle s'avèrent pénalisantes pour notre communauté de communes, à dominante industrielle. Le territoire avait perdu une recette fiscale très dynamique notamment en lien avec les investissements, la Taxe Professionnelle. La récente division par deux des bases foncières industrielles, y compris sur le nucléaire, laisse craindre pour le futur une dégradation supplémentaire des recettes fiscales.

CVAE

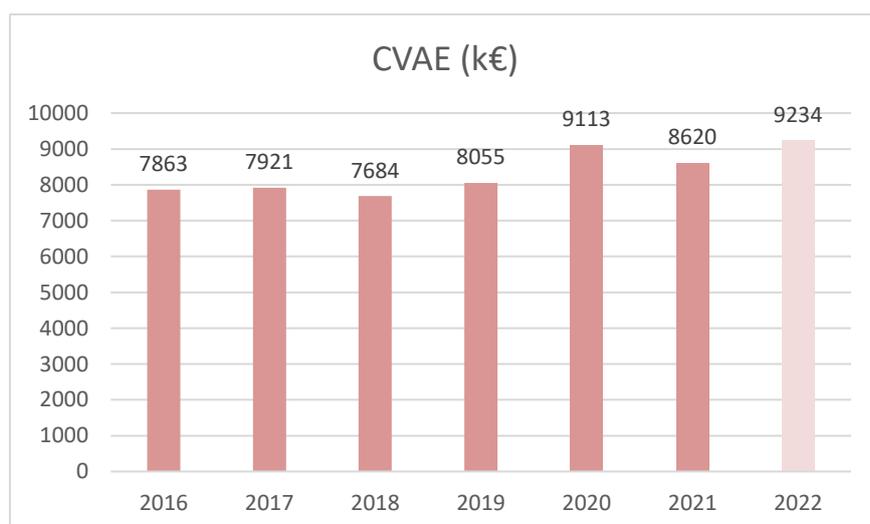
La contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) était jusqu'en 2000 une cotisation partagée entre la CCPA (26,5 %), le Département (23,5 %) et la Région (50 %). En 2021, les Régions ont perdu leur part, au bénéfice des entreprises et compensée par une fraction de TVA.

La CVAE se partage donc désormais entre le Département (47 %) et l'EPCI (53 %).

Les plus petites entreprises sont exonérées totalement ou partiellement, l'Etat compensant aux collectivités le dégrèvement correspondant. Cette cotisation connaît traditionnellement une forte volatilité en lien avec les actions d'optimisation fiscale des grands groupes.

Les recettes de CVAE ont baissé de plus de 5 % en 2021, certainement en partie en lien avec les difficultés des entreprises face à la crise sanitaire.

La CVAE au niveau national a connu une baisse d'environ 1,1 % en 2021, et une baisse beaucoup plus significative est attendue en 2022. Les prévisions que nous a communiquées l'administration fiscale évoquent au contraire pour la CCPA une hausse de l'ordre de +7 %.



IFER

En 2019, un écrêtement de 2 % des recettes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) a été créé pour alimenter un fonds de soutien aux territoires victimes de la fermeture d'une grosse installation de production d'électricité, notamment pour Fessenheim.

Pour le reste, les recettes d'IFER s'avèrent être d'une grande stabilité. Elles ont atteint 6 243 k€ en 2021, en hausse de 1,1 %

Pour rappel l'IFER des centrales nucléaires se partage entre le Département (50 %) et l'EPCI (50 %). Il en est de même pour les centrales photovoltaïques.

L'IFER des pylônes et transformateurs électriques revient aux communes et sera désormais pris en compte dans le calcul des indicateurs financiers, entraînant une perte de dotations pour les communes concernées.

CFE et TASCOM

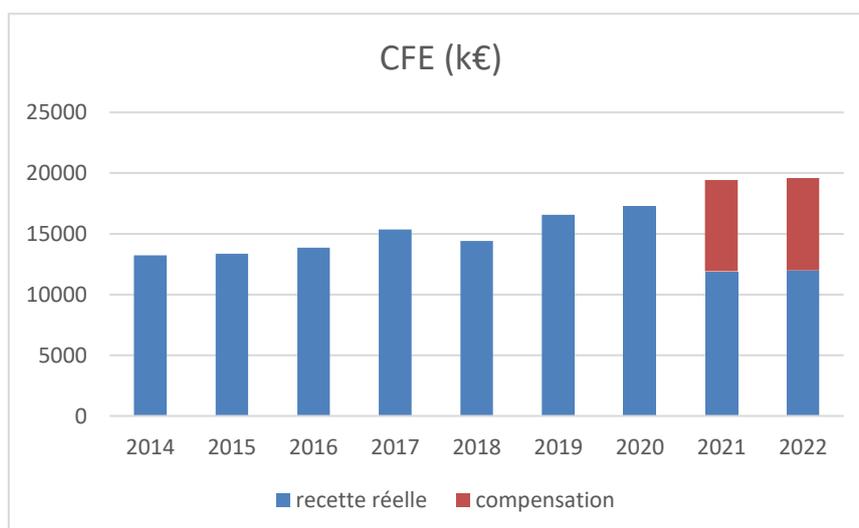
Pour rappel, la Loi de Finances 2021, dans le cadre de la baisse des impôts de production, a décidé de réduire de moitié la valeur locative pour les entreprises industrielles, ce qui réduit donc, pour ces établissements, la CFE et la taxe foncière. L'industrie nucléaire est concernée. Cette perte de recettes, significative pour notre communauté de communes, sera compensée par l'Etat en considérant la perte de base multipliée par le taux de 2020.

Or, il apparaît que cette compensation sera très certainement rapidement intenable pour l'Etat (+ 352 millions de dépense pour cette année) et que le risque est fort que cette compensation entre à terme dans les variables d'ajustement avec une érosion future qui viendra impacter fortement notre communauté de communes et les communes qui accueillent des installations industrielles.

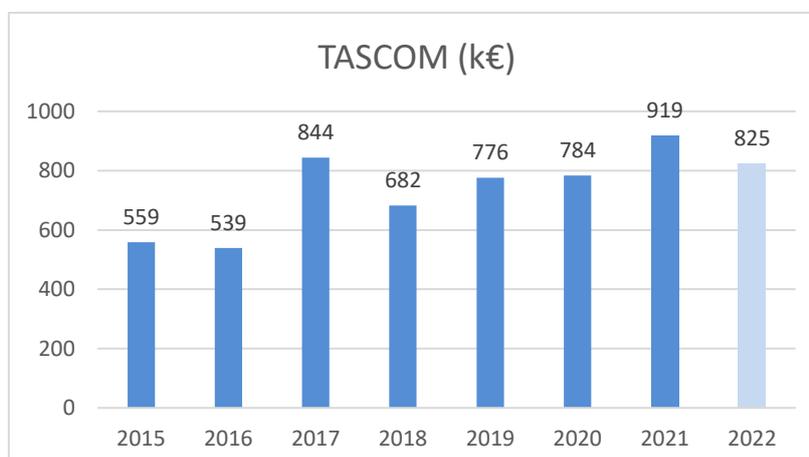
De même, l'Etat a pris en charge la moitié de la CVAE des entreprises, se créant ainsi une deuxième dépense très dynamique.

La CCPA possède un taux de CFE très bas en comparaison des autres EPCI : 19,33 %. C'est le taux le plus bas du département de l'Ain, département qui figure parmi les plus faibles CFE au niveau national. La CCPA n'est pas libre de modifier ce taux comme elle l'entend puisqu'il existe une règle de liaison des taux avec les taux de taxe foncière votés par les communes.

Les recettes de CFE ont augmenté de 12,5 % en 2021, si l'on y agrège la compensation de l'Etat.



Les recettes de Tascom ont augmenté de 17 % en 2021. Les éléments détaillés ne nous ont pas été transmis par l'administration.



En synthèse, les ressources fiscales de la CCPA pourraient être en hausse entre 2021 et 2022, notamment grâce à la dynamique de la CVAE et de la fraction de TVA venue compenser la taxe d'habitation. Le DOB retient à ce stade une hausse de 2,3 %, à peu près égale à l'inflation prévisionnelle, suivant le tableau ci-dessous (sommes indiquées en k€) :

		2019	2020	2021	prév. 2022	évol 2021-2022	commentaires
	THRS			374	385	2,9%	revalorisation des bases
Taxe d'Habitation		6 739	6 907				croissance démographique
Fraction de TVA				6 968	7 350	5,5%	dynamique de la TVA
Taxes foncières	TFB	0	0	0	0	0,0%	taux à zéro
	TFnB	27	27	28	28	0,0%	
	TAFnB	75	89	81	85	4,9%	
Cotisation Foncière des Entreprises		16 566	17 272	11 909	12 000	0,8%	
CFE sur les bases industrielles				7 536	7 594	0,8%	
CVAE		8 055	9 113	8 620	9 234	7,1%	selon les prévisions transmises
TASCOM		776	784	919	825	-10,2%	
IFER		6 097	6 175	6 243	6 300	0,9%	
sous-total recettes fiscales		38 335	40 367	42 678	43 801	2,6%	
DGF		3 065	3 064	3 070	3 000	-2,3%	
autres dotations et compensations		515	515	350	300	-14,3%	
FNGIR		-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	0,0%	montant figé
FPIC		-534	-712	-735	-900	22,4%	par prudence - volatilité
sous-total dotations-péréquations		-5 881	-6 060	-6 242	-6 527	4,6%	
TOTAL RESSOURCES (hors TiEOM)		32 453	34 307	36 436	37 274	2,3%	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES PLURI-ANNUELLES

La comparaison entre les prévisions qui avaient été établies pour 2021 et la réalité du compte administratif conduit au tableau suivant :

k€	Perspective 2021 établie dans le cadre du DOB 2021	Compte administratif 2021
Recettes réelles de fonctionnement	54 058	58 674
Dépenses réelles de fonctionnement (dette comprise)	44 737	43 086
Remboursement de la dette	842	842
Epargne de gestion	10 216	14 746
DSC	6 300	6 300
Fonds de concours anciens	1 022	1 723
Fonds de concours nouveaux	500	0
Fonds de concours spécialisés	500	700
Semcoda	72	72
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communs	81 %	59 %
Capacité de financement des investissements communautaires	1 894	6 023
Besoin de financement en investissement	8 000	6 590
Recours à l'emprunt	0	3 000
Résultat fin d'exercice	7 097	16 603

Par rapport aux prévisions, plusieurs phénomènes sont à remarquer :

- des recettes de fonctionnement très nettement supérieures aux prévisions, notamment de CFE et de CVAE. La crise sanitaire a finalement très peu affecté le dynamisme des recettes fiscales.
- une consommation des fonds de concours restant difficile à prévoir car dépendant des réalisations et demandes de fonds des communes « au fil de l'eau ».
- Un besoin de financement en investissement inférieur d'environ 1,4 M€ par rapport aux prévisions.

Au final, l'excédent de fin d'exercice sera passé de 14,2 M€ fin 2020 à 16,6 M€ fin 2021, soit une hausse de 2,4 M€ au lieu de la baisse de 3 M€ envisagée.

Il est à noter que si la CCPA n'avait pas procédé à des emprunts de 15 millions d'euros en 2018, 2019, 2020 et 2021, son résultat de fin d'exercice serait devenu très faible.

Depuis le débat d'orientations budgétaires de 2018, la collectivité se penche sur une analyse pluriannuelle de sa situation financière.

Il était apparu en 2018 un « effet ciseau » nécessitant d'apporter des correctifs importants sur au moins trois exercices : les recettes de la communauté de communes avaient fortement diminué tandis que les versements financiers aux communes membres avaient augmenté, tout cela dans un contexte d'élargissement du périmètre.

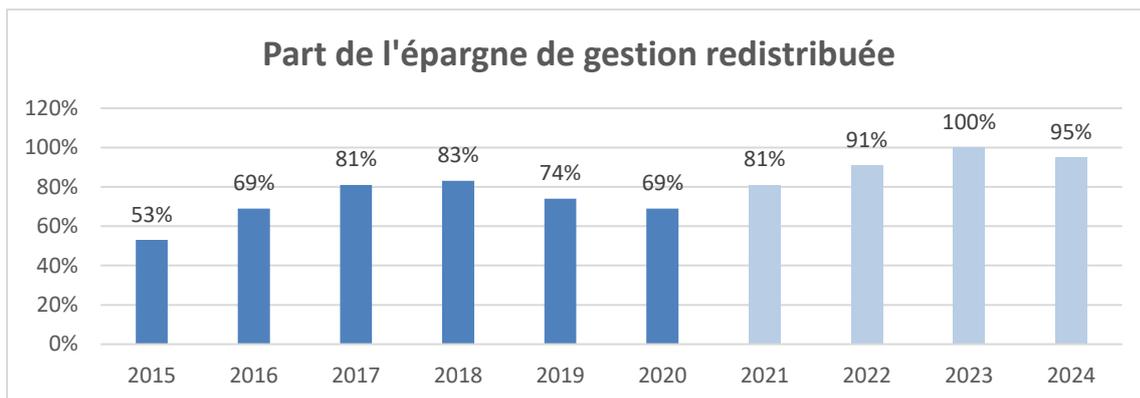
Dans ce contexte, un certain nombre de grandes orientations avaient été prises, destinées à encadrer l'évolution financière :

- le maintien à un haut niveau des DSC et fonds de concours, mais un principe de « gel » de ces enveloppes
- un coût net d'investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 8 à 9 millions d'euros par an
- un recours à l'emprunt maximal de l'ordre de 4 millions d'euros par an sur 2018-2019-2020
- un maintien des taux de fiscalité, en veillant toutefois à ce que la TIÉOM finance la part « fonctionnement » et si possible une partie de « l'investissement » de la gestion des déchets

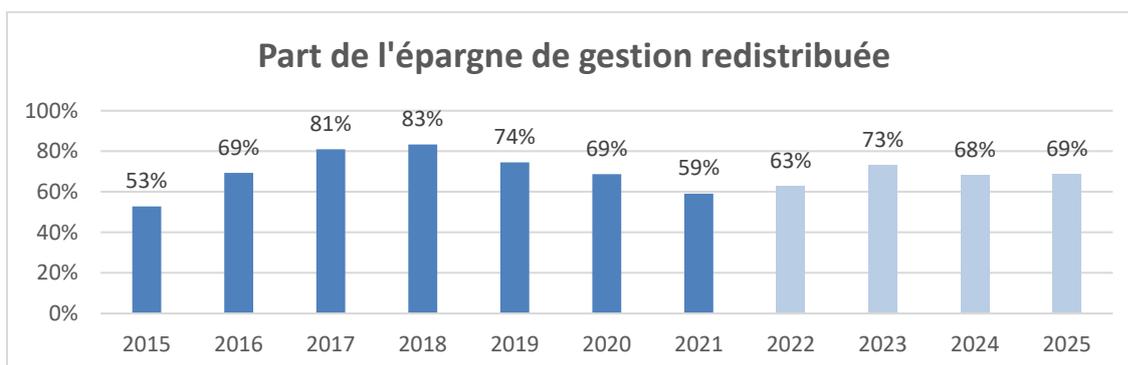
La mise à jour de cette prospective pluriannuelle avec les données réelles issues du compte administratif 2021 conduit à la situation présentée en **Annexe 1**.

On constate les éléments suivants :

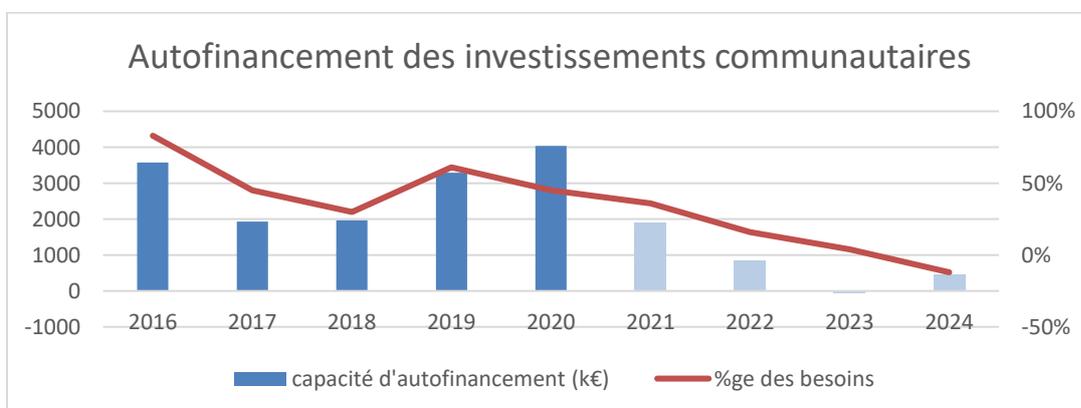
- une épargne de gestion qui a réaugmenté en 2021 compte tenu de recettes en forte hausse par rapport aux prévisions. Pour mémoire, lors du DOB 2021, la date de reprise économique était inconnue et non prise en compte.
- un niveau de versement de cette épargne aux communes en baisse, avec comme prévu un creux en 2021 (59 %) correspondant à une moindre sollicitation des fonds de concours par les communes, mais compte tenu de la baisse de l'épargne nette, le taux de redistribution vers les communes en augmentation et tendant potentiellement vers 70 – 75 %.
- une capacité de financement des investissements communautaires tendanciellement en baisse, mais restant supérieure à 3,5 - 4 M€ dans les prochaines années.



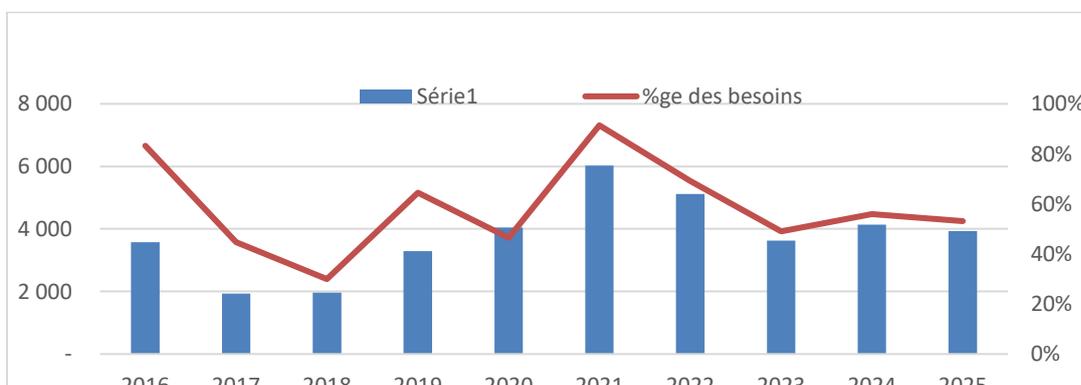
Prévision lors du DOB 2021 (il y a un an)



Prévision actualisée pour le DOB 2022



Prévision lors du DOB 2021 (il y a un an)



Prévision actualisée pour le DOB 2022

GRANDES QUESTIONS POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Dès lors, les grandes questions d'orientations budgétaires posées pour l'exercice 2022 seraient les suivantes :

– en matière d'investissements communautaires

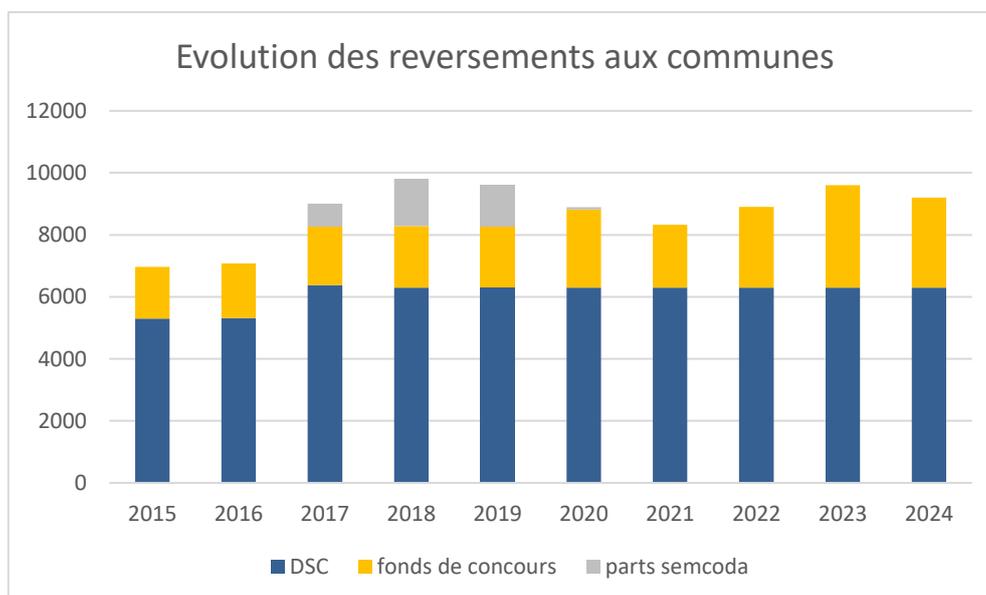
- un coût net des investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 8 millions d'euros en 2022 et pour les années suivantes
- faut-il avoir recours à l'emprunt en 2022 ? Ou acceptons-nous une baisse de l'ordre de 20 % de l'excédent cumulé.

– en matière de fiscalité

- une augmentation du taux de CFE de quelques centièmes si les règles de taux le permettent ?
- une augmentation de 0,05 du coefficient TASCOT, qui passerait à 1,20 en 2023 ?
- l'augmentation de la TIEOM et des tarifs associés, tel que le propose la commission déchets et qui permettrait de couvrir les investissements
- Se poser la question de lever un jour de la taxe foncière.

Enfin, se rajoutent deux questions plus techniques

- prévoit-on le rattachement à l'exercice des dépenses de fonctionnement les plus importantes, par exemple de plus de 50 k€ (dépense de l'ordre de 600 k€).
- la mise en place dans le courant de l'année des pactes fiscaux et financiers entre la CCPA et les communes, qui sont obligatoires et qui pourront intégrer la question de la taxe d'aménagement.



DETAILS PAR THEMATIQUES

Dépenses et recettes de fonctionnement

Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé en **Annexe 2**.

La renaissance d'une inflation significative pèse sur les dépenses de fonctionnement. Alliée au gel du point d'indice qui sert de référence pour le calcul des salaires, elle contribue à une baisse du pouvoir d'achat des agents. La hausse du SMIC va toutefois entraîner une hausse mécanique des plus bas salaires de la fonction publique.

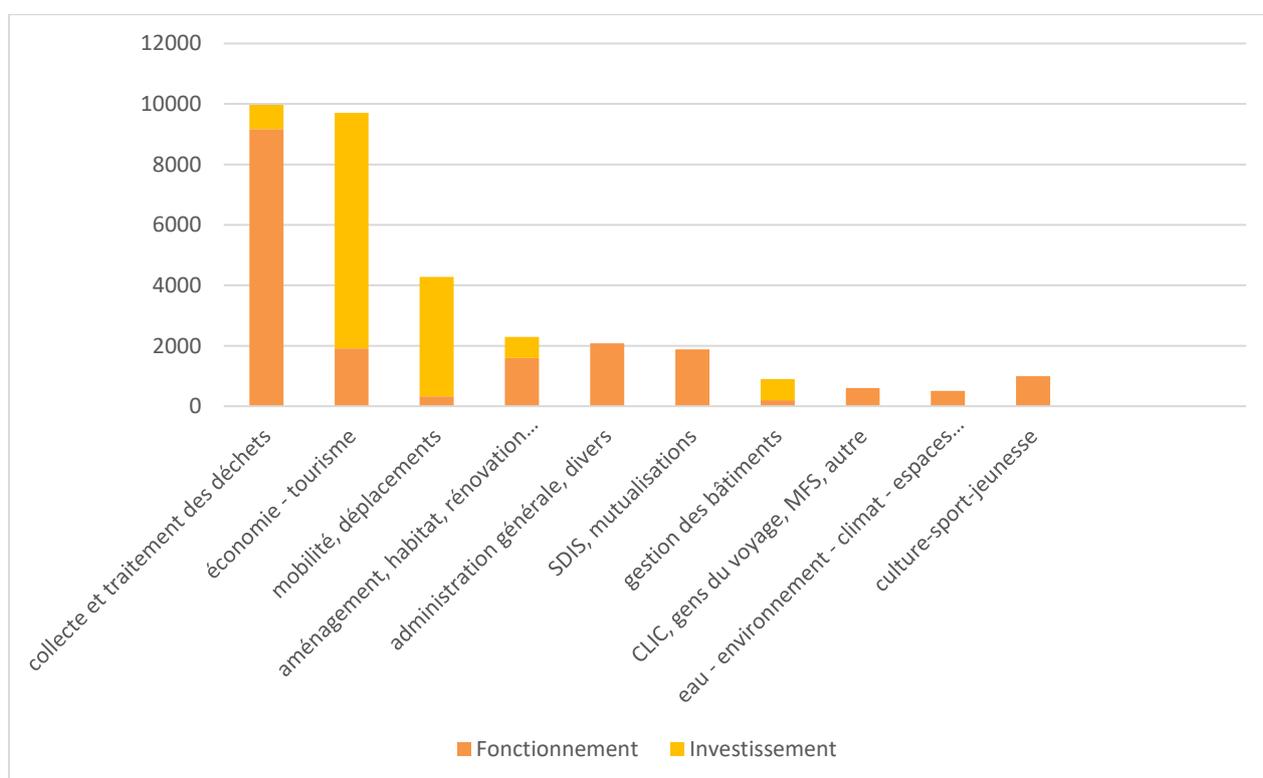
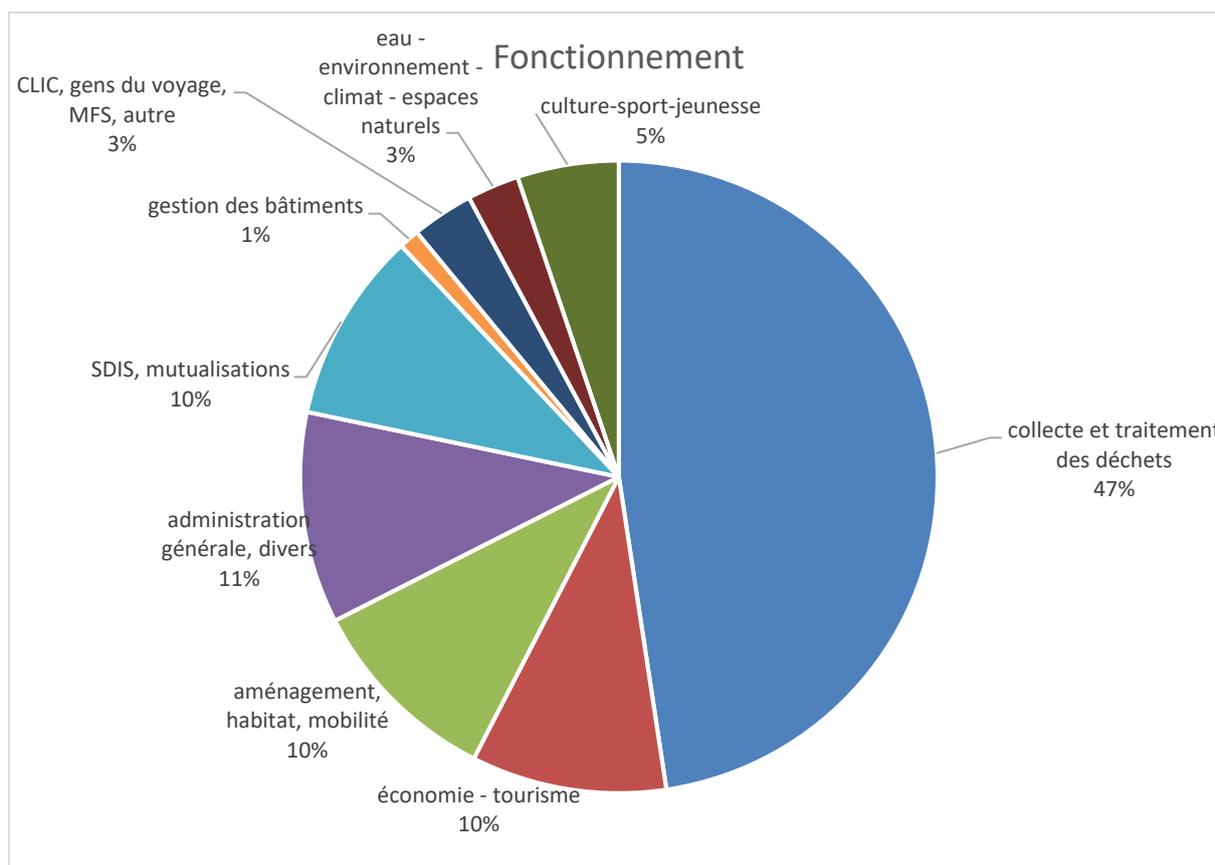
La communauté de communes ne gérant pas les compétences sportives et culturelles, ni les transports, a été peu touchée par les baisses de produits des services liées au COVID.

Le budget de fonctionnement des déchets reste source d'inquiétude puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement est tendanciellement forte en matière de traitement des déchets (+ 227 k€ en un an) et de gestion des déchetteries (+ 176 k€). Des économies continuent à être opérées sur la collecte et les coûts de reprise des matériaux augmentent. La proposition faite pour 2022 consiste à ce que les recettes de TieOM et de redevance spéciale puissent couvrir en 2022 les dépenses de fonctionnement et la moitié des dépenses d'investissement.

k€	2020	2021	2 022
maintenance bacs, sacs jaunes	390	395	421
traitement des déchets	2 846	3 063	3 197
autre (dont CTOM)	217	167	256
prestations de collectes	453	569	517
personnel yc interim	1 791	1 776	1 859
déchetteries	2 376	2 672	2 479
véhicules	419	467	414
dette			19
Coût net de fonctionnement	8 492	9 109	9 162
TiEOM + redevance spéciale	7 656	8 260	9 652
autofinancement des investissements	-836	-849	490
déficit de fonctionnement en pourcentage de la recette de TiEOM	10,9%	10,3%	-5,1%
Investissements	683	954	980
déficit fonctionnement+investissement en %ge de la TiEOM	19,8%	21,8%	5,1%

Quelques autres évolutions notables sont les suivantes :

- Le lancement en 2022 du service de Transports à la Demande (TAD)
- Au niveau du développement économique, une réflexion sur les zones d'activités du futur, une montée en puissance des aides aux commerçants de centre-ville, un renforcement des actions en faveur de l'emploi et de la formation, le développement de nouvelles actions dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie (nouvelles commissions créées en début de mandat)
- Le déploiement en cours d'année d'une troisième Maison France Services
- La montée en puissance des aides à la rénovation énergétique
- Le déploiement du « Marathon de la biodiversité »



Répartition des dépenses de participations et d'actions thématiques – fonctionnement + investissement (coûts nets)

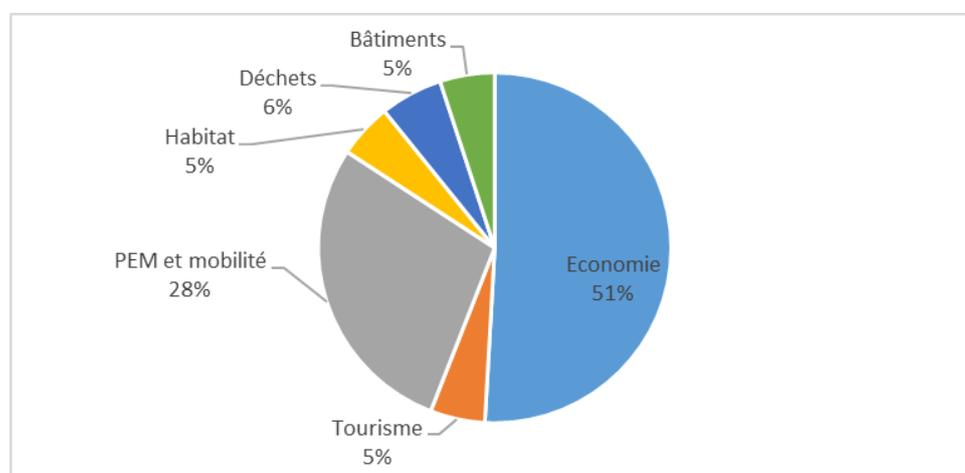
Dépenses et recettes d'investissement

En matière d'investissements, la prospective pluriannuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laisse entrevoir une perspective d'investissements autour de 8 millions d'euros par an, hors fonds de concours.

L'obligation d'emprunter n'apparaît pas indispensable en 2022, à moins de flécher les bâtiments qui seront loués comme le projet de nouveau BLI (200 k€ sur 2022) et le centre de formation (1 150 k€).

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes) :

SECTEUR D'ACTIVITES	Total – coûts nets	DONT :	COUT NET
Zones d'activités - Economie	7,1 M€ (dont 4,1 M€ en budgets annexes)	Acquisitions et réserves foncières + évictions	2 490 k€
		Etudes et travaux	2 453 k€
		Fibre optique	188 k€
		Etude pour un bâtiment relais	250 k€
		Commercialisations ZAE	- 872 k€
		Quartier des Savoirs	1 197 k€
		Centre de formation	950 k€
		Acmutep réseaux	196 k€
		Voie ferrée Ambérieu-Lagnieu	315 k€
Tourisme - Pérouges	0,7 M€	Projet Verticale	396 k€
		Actions sur Pérouges et son OT	113 k€
		Tourisme - autres	176 k€
Pôle d'échange	1,2 M€	Pôle d'échange multimodal	1 200 k€
Habitat	0,7 M€	Subventions aux bailleurs sociaux	60 k€
		Subventions aux propriétaires	650 k€
Mobilité	2,8 M€	Etudes, acquisitions et travaux pistes cyclables	2 617 k€
		Mobilités douces	210 k€
Déchets	0,8 M€	Véhicules de collecte	590 k€
		Bacs et PAV enterrés	242 k€
Bâtiments	0,6 M€	Château de Chazey	230 k€
		CTOM	221 k€
		Aires des gens du voyage	167 k€
Divers	0,05 M€		



Répartition des coûts nets d'investissement

Effectifs

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants au 1^{er} janvier 2022 :

- Titulaires de la filière administrative : 4 agents de catégorie A (*dont : DGS et DGAS*) ; 2,6 agents de catégorie B ; 11,8 agents de catégorie C
- Titulaires de la filière technique : 2 agents de catégorie A (*dont : DGST*) ; 2 agents de catégorie B ; 43 agents de catégorie C
- Non titulaires sur emplois permanents : 9 agents de catégorie A ; 2 agents de catégorie B

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2022 de **76,40** équivalents temps-plein.

Le projet de budget 2022 ne prévoira pas de nouveau recrutement, hormis ceux nécessaires à l'ouverture d'une troisième Maison France Services.

Un(e) volontaire territorial en administration (VTA) doit rejoindre la collectivité pour un contrat de mission de 18 mois.

Le point d'indice reste gelé en 2022. Il n'aura progressé que de + 1,2 % depuis 2010, période durant laquelle l'inflation aura été de + 14 %.

IL sera proposé en cours d'année un rattrapage de l'inflation pour le RIFSEEP, à répartir entre le CIA et l'IFSE.

Une participation de l'employeur de 20 € par mois est attribuée depuis le 1^{er} septembre 2019 aux agents qui disposent d'une garantie prévoyance labellisée.

Depuis janvier 2020, les agents peuvent également acquérir des titres restaurants, d'une valeur faciale de 6 euros par jour, dans la limite de 176 titres par an et pris en charge à 50 % par l'employeur.

Un dispositif de signalement des faits de violences et de harcèlement a été mis en place depuis décembre 2020.

Enfin, conformément à la loi de Transformation de la Fonction Publique, un arrêté du président du 14 décembre 2020 a spécifié à compter du 1^{er} janvier 2021 les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité, définissant notamment les conditions d'avancement et de promotion des agents.

Globalement il est envisagé que le chapitre 012 soit réévalué au BP 2022 de l'ordre de + 2,7 % par rapport au résultat du CA 2021.

Gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, la CCPA dispose de **11** emprunts répartis entre le budget principal et le budget annexe bâtiment locatif immobilier.

Le budget principal compte 6 emprunts répartis de la façon suivante :

- 2 emprunts souscrits par les Communautés de communes dissoutes au 31 décembre 2016 pour la réalisation de déchèteries communautaires,
- 1 emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2018 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 second emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2019 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 troisième emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2020 pour le financement d'une partie des investissements
- 1 quatrième emprunt de 3 millions d'euros souscrit en 2021 pour le financement d'une partie des investissements

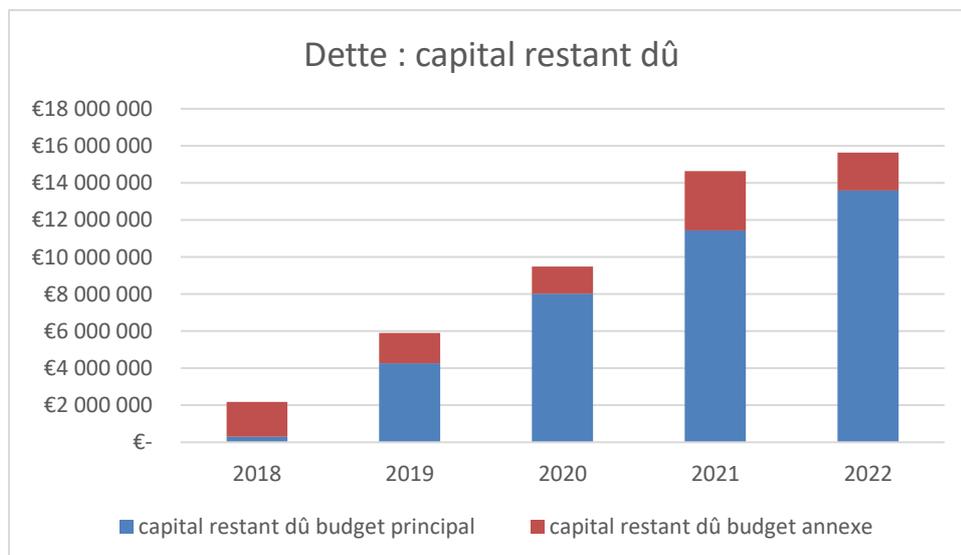
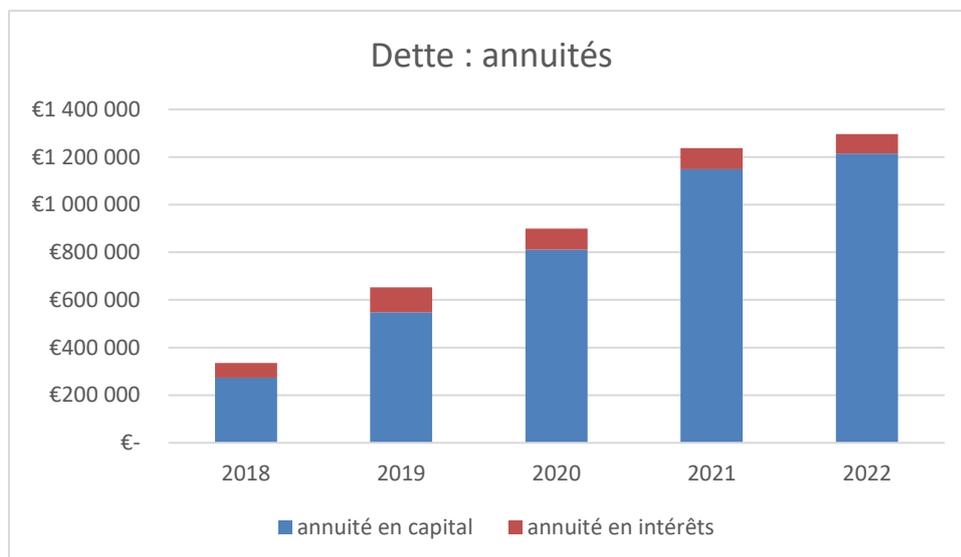
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 13 594 899,06 €. Les annuités de l'exercice 2022 s'élèveront à 1 105 302,63 €, dont 1 037 732,31 € en remboursement de capital.

Le budget annexe Immobilier Locatif Economique compte 5 emprunts répartis de la façon suivante :

- 1 emprunt pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier sur la ZAE du moulin à papier situé sur la Commune de Saint-Rambert-en-Bugey,
- 3 emprunts pour la construction d'un second bâtiment locatif immobilier sur la ZAE du moulin à papier situé sur la Commune de Saint-Rambert-en-Bugey,
- 1 contracté pour la construction d'un atelier-relais sur la ZAE de Blossieu situé sur la Commune de Lagnieu.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 2 050 287,07 €. Les annuités de l'exercice 2022 s'élèveront à 190 577,45 €, dont 176 885,78 € en remboursement de capital.

Le recours à l'emprunt est l'une des questions portées au débat d'orientations 2022. Les deux tableaux suivants indiquent l'évolution des intérêts et du capital restant dans l'hypothèse d'une absence d'emprunt nouveau en 2022.



Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2022 sont en continuité des actions engagées depuis 2018 :

- Le service externalisé de conseil juridique accessible à tous les conseillers communautaires, maires et DGS/secrétaires de mairie a été renouvelé, les attributions de cartes sont en cours de révision
- l'« intranet » des mairies réunissant une base de données partagées et un partage d'informations. Cet outil permet aussi aux conseillers communautaires qui en font la demande un accès dématérialisé aux documents des conseils communautaires. Un nouveau site, plus réactif, devrait être mis en place courant 2022
- l'instruction des demandes d'autorisation droit du sol pour les communes compétentes qui ont délégué cet exercice à la CCPA
- le paiement des contributions au SDIS en lieu et place des communes.

La convention de mutualisation avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey, relative à la commande publique, est poursuivie en 2022.

ANNEXE 1

CCPA : Prospective pluri-annuelle	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	51 125	52 957	55 592	58 674	58 604	59 133	59 674	60 228
Dépenses réelles de fonctionnement (hors DSC)	39 312	39 742	42 081	43 086	43 739	44 654	45 597	46 586
épargne brute (hors DSC)	11 813	13 215	13 511	15 588	14 865	14 479	14 077	13 642
rmbst dette (capital)	41	309	579	842	1 045	1 048	1 037	1 008
épargne nette (hors DSC)	11 772	12 906	12 932	14 746	13 820	13 431	13 040	12 634
DSC	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300
FdC antérieurs à 2018	1 887	958	436	22	-	-	-	-
FdC 2018 - 2019 - 2020	102	690	1 753	1 701	1 000	1 100	200	
Fdc 2021 - 2022 - 2023	-	-	-		800	1 800	1 800	1 800
Fdc thématiques	-	326	330	700	600	600	600	600
Total reversements aux communes	9 809	9 614	8 891	8 723	8 700	9 800	8 900	8 700
Epargne de gestion reversé aux communes	83%	74%	69%	59%	63%	73%	68%	69%
Capacité de financement des investissements (épargne de gestion - reversements aux communes)	1 963	3 292	4 041	6 023	5 120	3 631	4 140	3 934
Besoin de financement en investissement (dépenses d'équipements - recettes d'investissement)	6 554	5 106	8 703	6 590	8 000	8 000	8 000	8 000
%ge des besoins	30%	64%	46%	91%	64%	45%	52%	49%
Emprunt	4 000	4 000	4 000	3 000				
Résultat fin d'exercice cumulé	12 646	14 832	14 170	16 603	13 723	9 354	9 863	5 288
Encours de dette	4 267	8 015	11 436	13 594	12 549	11 501	10 464	9 456
<i>Capacité de désendettement (en année) - seuil critique 11/12 ans</i>	<i>0,77</i>	<i>1,16</i>	<i>1,59</i>	<i>1,46</i>	<i>1,47</i>	<i>1,41</i>	<i>1,35</i>	<i>1,29</i>
<i>Taux d'endettement</i>	<i>8,35%</i>	<i>15,13%</i>	<i>20,57%</i>	<i>23,17%</i>	<i>21,41%</i>	<i>19,45%</i>	<i>17,54%</i>	<i>15,70%</i>

Conseil communautaire ANNEXE 2 : DOB 2022		2021				2022			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2020	BP	RAR 2020	BP	RAR 2021	BP	RAR 2021	BP
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3		8 289 554	68 155 735	3 686 871	61 678 263	5 464 260	72 079 507	3 519 222	66 126 369
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		475 246	32 826 639	0	42 668 086	635 450	33 065 412	0	47 182 086
Fiscalité générale et dotations		0	0	0	42 647 000	0	0	0	47 176 000
Taxe d'Habitation (résidence secondaire)	TH-RS : produit 2021 = 374 k€				6 940 000				385 000
Taxe Foncière	TFB : Taux maintenu 0,00 % (produit 2020 = 0 € - produit 2021 = 0 €) TFnB : Taux maintenu à 2,06 % (produit 2020 = 27 k€ - produit 2021 = 27 k€)				0				0
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFnB : produit 2020 = 89 k€ - produit 2021 = 81 k€				89 000				85 000
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE : Taux maintenu à 19,33 % (produit 2020 = 17 272 k€ - produit 2021 = 11 909 k€)				16 800 000				12 000 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE : produit 2020 = 9 113 k€ - produit 2021 = 8 620 k€				8 400 000				9 234 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales	TASCOM : produit 2020 = 784 k€ - produit 2021 = 919 k€				780 000				900 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER : produit 2020 = 6 175 k€ - produit 2021 = 6 243 k€				6 200 000				6 300 000
Dotations Globales de Fonctionnement	DGF :				3 060 000				3 000 000
	Dotations d'intercommunalité (493 172 € en 2020 et 549 011 € en 2021)				540 000				500 000
	Dotations de compensation (2 571 161 € en 2020 et 2 520 524 € en 2021)				2 520 000				2 500 000
Compensations Taxe d'Habitation (résidence principale)	Réforme et TH : fraction TVA = TH 2021 (6 968 k€) + revalorisation 2022 + 5,4%								7 350 000
Compensation réforme des bases industrielles CFE	CFE : Réforme des bases industrielles CFE 2022 = CFE 2021 (7 536 k€)								7 594 000
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations DUCSTP - CFE - TH - TFnB : 394 256 €				350 000				300 000
Prélèvements financiers de l'Etat		0	9 677 318	0	15 000	0	9 827 318	0	0
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2022 = FNGIR 2021		8 927 318				8 927 318		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	Réel 2020 = 712 099 € - Réel 2021 = 853 450 €		750 000		15 000		900 000		
Redistribution financière aux communes		475 246	21 605 518	0	6 086	635 450	21 648 518	0	6 086
Attribution de Compensation	AC 2021 = 13 470 k€ - Changement pour 2022 : Maison France Services Ambérieu et OT à St Rambert en Bugey		13 476 518		6 086		13 476 518		6 086
Dotations de Solidarité Communautaire			6 300 000				6 300 000		
Fonds de Concours Généralistes	5 ^{ème} phase (2021 - 2022 - 2023) 4 ^{ème} phase - déjà payé 4 192 k€ sur 6 750 k€	373 228	1 000 000			490 631	1 000 000		
Fonds de Concours Thématiques	FdC hors thèmes (RAR) : Conand	3 900				3 900			
	FdC petit patrimoine		30 000				30 000		
	FdC Touristiques (RAR)					88 337			
	FdC pistes cyclables en agglomération	98 118	150 000			52 582	150 000		
	FdC démolitions		100 000				150 000		
Schéma de mutualisation	Service SVP - mutualisations		47 000				40 000		
	Intranet des mairies - maintenance		2 000				2 000		
SDIS 01		0	1 543 803	0	0	0	1 589 576	0	0
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire (1 323 k€) et allocation vétéran (265 k€)		1 543 803				1 589 576		
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS		1 002 012	19 370 860	0	12 610 871	773 005	22 317 023	0	14 584 995
Mobilité, déplacements, stationnement		0	545 900	0	317 732	0	866 945	0	535 573
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Villebois)		50 000				50 000		
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien								
	Piste Château-Gaillard / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien								
	Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien		20 000				25 000		
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : frais d'entretien								
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Piste Loyettes / Saint Vulbas : frais d'entretien								
	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : frais d'électricité		6 000				6 000		
	Parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges : vidéosurveillance		13 500				13 500		
	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : autres frais		20 000				20 000		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey DDT : frais entretien + exploitation barrière		5 000				15 000		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location des terrains "Cordier"		42 400				42 400		
	Transport à la demande - étude définition service (60 k€) + lancement du service sur 6 mois (300 k€) + recettes région (50%) + recettes COT (1/3 étude)		100 000		50 000		360 000		170 000
	PIM : communication / animation sur les 3 hubs (Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, PIPA)		79 000				96 333		
	Covoiturage rémunéré + hub : campagne de comm., rémunération des conducteurs et de l'application, fct de l'appli + subv.		120 000		232 732		166 000		266 000
	PENDAUURA + convention partenaires								20 000
	AMI TenMod - reliquat de subvention								79 573
	AAP Vélo et territoire - reliquat subvention								
	Semaine de la mobilité		10 000				10 000		
	Accompagnement aux déplacements sur les ZAE		10 000				10 000		
	Animation vélo						10 000		
	Schéma cyclable						6 000		
Service vélo PIPA						10 000			
Actions en faveur de la mobilité pour l'accès à l'emploi ou à la formation		70 000		35 000		26 712			
Développement et aménagement économique et emploi		0	857 000	0	8 000	0	1 011 700	0	32 000
Gestion et entretien des zones d'activités économique	Entretiens espaces verts (convention + réparations clôtures + éclairage public + espaces verts 36 k€ + maintenance 25 k€)		136 000				141 000		
	Etudes juridiques, financières		20 000				25 000		
	Participation annuelle au fonctionnement du SM PIPA		126 000				126 000		
	Atlas des ZAE + friches						20 000		
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	Communication : carte attractivité (5,3 k€), panneaux (6,5 k€), flyers, recours pigiste		30 000				30 000		
	Amblamex : Subv. annuelle (45 k€) + reliquat 2021 (22 k€) + animations (23,7 k€)		139 000				90 700		
	Aides à l'innovation : TPE PME (80 k€), organisation d'événement (10 k€), animation (45 k€)		130 000				135 000		
	Etudes : AMO études diverses (15 k€), stratégie éco (71 k€), guide de bonnes pratiques (20 k€), études stratégie foncière immo d'entreprise (Tekhné - 71 k€) + Subv.						106 000		20 000
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Aide aux commerçants / artisans		60 000				100 000		
	Participation annuelle Initiative Côtière Plaine de l'Ain (IPAC) - 1 € par hab		78 000				78 000		
	ADIE (17 k€), réseau entreprendre (3 k€), la Batisse (15 k€), RONALPIA (6 dossiers à 1 000 € max), RHONAPI (1 k€)		35 000				42 000		
	Soutien partenaires (CPME, Ainpulse, club pipa-campus ...)		20 000				20 000		
Emploi, formation	Mardis de l'emploi (communication, achat divers)						2 000		
	Promotion des métiers en réalité virtuelle		10 000				15 000		
	Boussole de l'emploi - prestataire		20 000				2 000		
	Mission Locale Jeune - prestataire projet rebondir		30 000				24 000		
Soutien à l'alimentation et à l'agriculture locale	Location salles de formation (Ambérieu-en-Bugey - Gaia + Lycée Saint-Sorlin)				8 000				12 000
	Autres actions emploi / formation		23 000				55 000		
Soutien à l'alimentation et à l'agriculture locale		0	35 000	0	0	0	143 369	0	40 600
Soutien aux activités agricoles présentes sur le territoire et au développement de nouvelles activités	Soutien Ain de ferme en ferme (400 €), St ramequin (400 €), SEMA		35 000				4 163		
	Etude patrimoniale						15 000		
	Etat des lieux de la qualité agronomique des sols et ressources en eau des secteurs d'accueil potentiels + Subv. ADEME						35 000		8 700
Analyse des filières et des réseaux logistiques du territoire	Accompagnement de porteurs de projets pour la création d'une ferme pilote + Subv. ADEME						30 000		17 400
	Etude départementale de logistique alimentaire (délibération 2021-089 et convention)						10 206		
Accompagnement aux changements de comportement alimentaire	Etude des filières de production du territoire : céréales, légumineuses, protéines animales, sylviculture etc + Subv. ADEME						25 000		14 500
	Introduction des recettes de carpes au sein de la restauration collective (poursuite du concours d'innovation culinaire 2021)						16 000		
Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI) - montant HT		0	263 000	0	1 546 000	0	226 000	0	608 800
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Loyers perçus (ZAE de Blossieu : 25 k€ et ZAE en Bueavoire : 110 k€)				240 000				136 000
	Loyers centrale solaire (Ste Julie 10 k€ et Lagnieu 9 k€)								19 000
	Échéance contrat de vente bâtiment ZAE du Moulin à papier				102 000				102 000
	Cession atelier relais ZAE du Moulin à papier (St-Rambert en Bugey)				1 150 000				320 000
	Intérêts (13,7 k€) et remboursement du capital des emprunts (176,9 k€)		191 000					191 000	
	Taxes foncières et remboursement par les entreprises		52 000					15 000	
	PVC : loyer Association Ain en Ferme (23 k€), EPCI (1,8 k€ gratuité jusqu'à mai)					9 000			24 800
	BLI entretien intérieur et extérieur		20 000					20 000	
Stratégie territoriale / politique contractuelle		0	474 900	0	175 818	0	707 326	0	244 500
Stratégie de développement	Projet de territoire		66 000				32 145		
	Conseil de développement		6 000				17 500		
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu-en-Bugey	Politique de la ville : Appel à projets (35 k€) + convention d'animation		47 000				47 000		
Maison France Services	Agora : Loyers payés (70 k€) + charges et frais (69 k€) + gestion locative (1,5 k€) + participations des utilisateurs aux charges annuelles et aux loyers (36 k€) + rmbst Ambérieu en Bugey (24 k€)		100 500		64 418		140 500		60 000
	MFS Agora : Animation et fonctionnement : RH (71 k€) + frais fonctionnement et de service (37 k€) + Subv. Etat		70 000				108 000		30 000
	MFS Albarine : Animation / coordination et fonctionnement du service (convention) + Subv. Etat		93 000		30 000		88 500		30 000
	Projet MFS 3ème site Briord : RH (à partir d'avril : 49 k€) + frais fonctionnement et de service (30 k€) + Subv. Etat						79 500		30 000
Programmes européens LEADER et PAEC	Conseiller numérique (animation/convention centre social Ambérieu) : 01/09/21 à 31/08/2022 (27 k€) ; 01/09/2022 à 31/12/2022 (11,5 k€)								38 500
	Secteur Bugey (PAEC 2017 à 2022: 7 955 €; LEADER 2019 à 2022: 11 288 €)		5 000				19 243		
CRTE Plaine de l'Ain (crédits d'études 12 jours à 800 €)	Secteur Dombes (PAEC 2022: 1 738 €; LEADER 2022: 2 200 €)		6 000				3 938		
	Projet culturel CTEAC (animation - 40 k€, fct - 40 k€) + Subv. Etat (40 k€), CD01 (8 k€), Région (8 k€)						9 600		56 000
Provision Syndicat Mixte Pays du Bugey			32 000		32 000		32 000		
Provision subvention ACMUTEP			49 400		49 400		49 400		

Conseil communautaire ANNEXE 2 : DOB 2022		2021				2022			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2020	BP	RAR 2020	BP	RAR 2021	BP	RAR 2021	BP
Aménagement, habitat, urbanisme		1 002 012	1 657 991	0	176 000	728 159	1 594 706	0	198 750
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA (82 k€) + surcotisation exceptionnelle (20 k€) Loyer (4 k€) + frais de téléphone		81 000				102 000		6 000
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement hors salaires dont abonnement documentation (2 400 €)		6 800		6 000		6 800		23 000
	Charges de fonctionnement du service (copies et fournitures : 10 k€; affranchissement : 12 k€; destruction archives : 1 k€)						23 000		3 500
	Documentation, abonnement juridique						3 500		16 000
	Dématérialisation : Subv Etat								12 215
	convention SIEA accès aux données PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) (données: 11 168 €; maintenance: 1 047 €)							35 000	5 000
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Prestations de conseil/instruction (30 k€) et appui juridique (5 k€)		30 000				34 000		71 000
	Animation programme d'information/formation en urbanisme						101 000		
	Adhésions au FSL (25 k€) et à l'ADIL (8 k€)		33 000				34 000		
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique		71 000		10 000		101 000		
	Participation des propriétaires plate-forme de rénovation énergétique								10 000
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Animation et suivi OPAH (engagement pour les cinq années - 500 k€)		265 000				265 000		
	Etude OPAH Renouvellement Urbain + Subv. ANAH pour OPAH		136 000		160 000		136 000		160 000
EPF de l'Ain	LHI : Subvention CAF								6 750
	Etude plan partenarial du logement social et bilan PLH		1 000				7 000		
Collecte et traitement des déchets (hors masse salariale)		0	8 618 992	0	9 346 800	0	9 573 686	0	11 685 640
Fiscalité et redevances (TIEOM)	TIEOM (produit 2020 = 7 973 k€ - produit 2021 k€ = 8 463 k€)				7 900 000		9 200 000		416 400
	Redevance spéciale (yc redevance camping)				360 000				
Collecte et tri des déchets	Maintenance des bacs et gestion TIEOM (Sulo)		245 000				205 000		
	Gestion et maintenance des conteneurs enterrés et semi-enterrés (25 k€), lavage des conteneurs (29 k€) + achat sac blancs (2 k€)		18 000				56 000		
	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		150 000				140 000		
	Collecte bacs OMR (156 k€) et sacs aunes ex CCRCP (OMR et CS)		200 500				195 000		
	Collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés (OMR et CS)		188 000				140 000		
	Collecte et transport du verre		180 200				182 000		
	Revente matière issue de collecte sélective (Arcelor, Revipac, OI Manufacturing, Affimet, Valorplast, Paprec)				860 000				217 000
	Soutiens éco-organismes OMA (Citeo - filières emballages et papiers)								925 000
	Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier,		73 500				109 050		
	Permis PL, FCO, CACES		10 020				16 700		
	Vêtements de travail et blanchisserie		12 900				12 200		
	Communication sur le tri		25 000				25 800		
Transfert des déchets	Dommage aux biens						2 500		
	Coût annuel interim CTOM		50 000				50 000		
	Transport des emballages (du quai de transfert au centre de tri)						122 000		
Véhicules	Tractopelle (y compris carburant, formation CACES et contrôle périodique)						3 200		
	Maintenance pont-basculé et réparations quai OMR						15 000		
	Maintenance pont-basculé et réparations quai CS						5 000		
Traitement des déchets	Prorata dépenses CTOM affectées au quai				35 000		29 555		35 000
	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie								
Déchèteries communautaires	Carburants		200 000				220 000		
	Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces		245 600				193 500		
	Cotisation Organom (800 k€ en 2019 - 885 k€ en 2020 - 963 k€ en 2021)		963 000				1 045 000		
	Traitement des OM (Organom)		1 912 100				2 046 500		
	Traitement des OM (SITOM Nord-Isère)		145 000				106 000		
	Traitement amiante (Organom)						15 000		
	Transport des emballages		930 000				1 025 000		
	Entretien de l'ancienne déchèterie		8 000				12 400		
	Accès professionnels en déchèterie (175 k€) et accès des particuliers (30 k€)				147 000				205 000
	Participation CC Bugey-Sud à l'utilisation de la déchèterie de Lhuis pour la Commune de Groslée Saint-Benoit				42 000				42 640
Balayage des rues	Gestion des déchèteries : prestation de services haut et bas de quai		2 664 800				3 085 800		
	Vidéosurveillance des déchèteries		64 000				67 000		
	Contrôle des accès en déchèteries		88 000				62 200		
	Traitement divers (déchets spéciaux, pneus, dégazage cuve fuel, etc.)						87 700		
	Déchèteries : fonctionnement du service : eau, élec, maintenances, espaces verts, foruniture et produits, entretien voirie et mobilier		29 400				54 400		
	Emprunts – remboursement du capital (en investissement)		145 141				146 684		
	Emprunts – intérêts		21 931				19 096		
	Communication						500		
	Revente matière issue des déchèteries (Marcelpoil, Briordures)								512 000
	Soutien éco-organismes déchèteries OCAD3E , Eco-mobilier, EcoDDS, COREPILE								116 500
	Tarification de la balayeuse								
	Opérations exceptionnelles	Frais de fonctionnement de la balayeuse		8 400					
Réparation			0						
Transport des déchets de balayage (Marcelpoil)			13 000						
Prévention déchets (réduction déchets)	Enlèvement des épaves		3 500				5 000		
	Location enlèvement bennes		7 000				7 000		
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain :	Intervention des brigades natures sur les bords de l'Ain		10 000				5 500		
	Participation acquisition des composteurs		7 000				5 000		
	Recyclerie - Rénoverie : redevance panneau publicitaire				2 800				2 800
	Recyclerie - Rénoverie : taxe foncière						3 400		
	Etude fermentescibles (financement ADEME à 33%)						48 000		13 300
Communication prévention déchets						4 000			
Environnement et développement durable		0	852 800	0	628 860	44 846	1 261 250	0	752 090
Plan Climat	Subventions GDS Ain Frelon asiatique + lutte contre l'ambrosie		6 000				9 000		
	Adhésion ATMO AURA (13,5 k€) et énergie environnement (4 k€)		17 500				17 500		
	Taxe GEMAPI - (recette réelle 2020 = 463 425 €)				475 000				478 000
	Cotisation au syndicat mixte SR3A		480 000				511 000		
	Cotisation au syndicat des rivières des territoires de Chalaronne		1 000				1 250		
	Etude recherche Plainenergie		20 000				72 000		
	Déclinaison feuille de route énergétique		40 000				80 000		
	Ateliers énergie dans les écoles - Watty		10 000				12 000		
	Box climat eau énergie animations, sensibilisation et communication		20 000				84 000		40 000
	Animation, sensibilisation et communication aux actions Watty						3 000		
	Animation, sensibilisation et communication aux actions liées à la Box climat						3 000		
	Sensibilisation, communication aux espèces invasives						3 000		990
	Communication PCAET (4 k€) + accompagnement BEGES (2 k€)		6 500				6 000		660
	Eclairage public (trame noire) : poursuite accompagnement des communes		20 000				20 000		
	Marathon de la biodiversité + Subv. Agence de l'Eau		219 800		153 860		44 846	390 000	230 790
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Evénements éco-responsable - accompagnement des associations		7 000				7 000		
	Bénéfices et gestion des haies locales - guide à destination des particuliers						15 000		
	Récupérateurs eau de pluie		5 000				5 000		1 650
	IMPACTe						19 500		
	Accompagnement complémentaire de la réalisation d'ABC de 2 communes (Ambutrix et Clezyzieu)						3 000		
Accueil des gens du voyage		0	157 000	0	175 500	0	155 000	0	172 900
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Tarification 2022 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				54 000				45 000
	Recettes CAF : 116 k€ en 2019 - 119 k€ en 2020 - 137 k€ en 2021 (dont 22,8 k€ de régul)				116 000				122 400
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, curage...)		90 000				84 000		
	Tarification terrain GP				5 500				5 500
Appel à projet annuel: aides dans les domaines du sport, de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et évènement à rayonnement intercommunal, régional ou national	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey + indemnité Commune de Bettant		46 000				46 000		
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel d'entretien...)		21 000				25 000		
Sport, jeunesse, insertion, solidarité, séniors		0	590 473	0	76 161	0	689 732	0	108 642
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau	Enveloppe globale		108 850				175 000		
	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau		54 000				54 000		
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labellisées		20 000				25 000		
Participation aux transports des élèves des écoles primaires vers les lieux d'apprentissage de la natation	Subvention au transport écoles de sport		1 950				2 000		
	Remboursement transport piscine pour les scolaires (41 k€ en 2020)		60 000				50 000		
Autres actions dans le domaine sportif	Le marathon de la Plaine de l'Ain		9 000				13 000		
	Soirée des champions		8 000						
	provision qualif championnat de France (2,5 k€)		2 500				2 500		
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et	Participation annuelle à la Mission Locale		93 200				94 876		
	Maison médicale de garde		21 973				16 356		
	Aide au BAFA (2 k€)		2 000				2 000		
Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)	Fonctionnement lié à la poursuite des actions engagées autour de trois axes : service au public, réseau gérontologique, communication et promotion.		44 000				45 000		
	Salaires (3 postes + CDD + Stagiaire)		135 000				145 000		
Promotion des usages du numériques	Subvention Département				76 161				75 642
	Association LAB01 : Convention pluriannuelle		30 000				65 000		
	Association LAB01 : Bail de location 46 / 48 rue Gustave Noblemaire								33 000

Conseil communautaire ANNEXE 2 : DOB 2022		2021				2022			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2020	BP	RAR 2020	BP	RAR 2021	BP	RAR 2021	BP
Communication, événementiels, culture		0	341 000	0	0	0	398 400	0	0
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	AAP : Centre culturel d'Ambronay + Printemps de Pérouges + Sylak + Engrangeons la Musique + Le Préau + Autres festivals et projets culturels + écoles de musique		220 000				250 000		
Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire	Plaine Info : mise en page (6 k€) + impression (25 k€) + distribution (30 k€)		50 000				61 000		
	Conceptions graphiques (8 k€) – impressions diverses (8 k€)		16 000				16 000		
	Plan de marketing territorial et communication		25 000				25 000		
	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos...)		20 000				20 000		
	Supports de communication : banderoles (5 k€) + objets promotionnelles (2,5 k€) + cartes de vœux (900 €)		5 000				8 400		
Patrimoine	Rapport d'activité : conception (6 k€) + impression (2 k€)						8 000		
	Edition d'un livre						5 000		
	Journées du patrimoine		5 000				5 000		
Tourisme		0	587 050	0	114 000	0	636 600	0	130 500
Office de tourisme intercommunal	Subvention de fonctionnement à l'EPIC (dont 22 k€ agents mis à disposition à l'EPIC)		396 000				396 000		
	Frais de téléphone						3 500		
Taxe de séjour	Remboursements de l'EPIC				25 000				25 000
	Frais de la plateforme de gestion (yc permis de louer)		6 000				6 000		
Sites touristiques	Collecte et versement à l'EPIC		70 000		70 000		95 000		95 000
	Données observatoires départemental et régional		3 000				3 000		
	Divers : licence éco-compteur, frais bancaires, documentation, maintenance Magnus, maintenance application Château		2 000				3 700		
	Participation collectif Viarhona		5 000				2 500		
	Entretien Via Ferrata et sentiers de randonnée		15 000				15 000		
Plan de gestion ENS Vallée de l'Albarine	Mise en œuvre d'actions du plan de gestions + subv du Département		20 000		10 000		20 000		10 000
Communication - Evènementiel - Associations	Cotisations : Participation au label Vignobles et Découvertes / Comité de randonnée / GIP Pérouges 2030		5 050				5 100		
	Subv. Comité du Vieux Pérouges (12,545 k€), Conservatoire d'Espaces Naturels (7,350 k€), CCR Ambronay, Asso des Amis du Château de St Germain (2,5 k€) + Subv. aux investissements des associations		45 000				76 000		
	Impression de la carte randonnée		2 000				2 000		
	Films en VR et lunettes		18 000		9 000		8 800		
Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain		0	50 000	0	10 000	0	50 000	0	15 000
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé et fourniture (chauffage + élec + gaz 22 k€ / maintenance 6 k€ + fournitures 2 k€)		50 000				50 000		
	Participation de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey				10 000				15 000
Ressources humaines, Elus communautaires		0	3 867 055	0	36 000	0	4 119 709	0	60 000
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés...)	Administration générale - Ressources (13,1 ETP)		715 000				731 000		
	Service attractivité et promotion du territoire (5,5 ETP + 0,5 ETP MAD Emploi/formation)		269 000				337 000		18 000
	Service collecte et traitement des déchets (38,80 ETP + CDD + renfort)		1 726 000				1 721 000		
	Service aménagement (2,5 ETP + 1 PCAET)		161 000				216 000		
	Service technique (4 ETP)		159 000		21 000		164 000		21 000
	Service GDV (3,5 ETP + CDD)		154 000				156 000		
	Service ADS (5 ETP + renfort)		236 000				288 000		
	Subvention : amicale du personnel		30 000				30 000		
	Formation des agents (autres organismes ; hors CNFPT)		10 000				41 000		
	Archives: convention mise à disposition Ambérieu-en-Bugey						7 000		
	Frais de déplacement		10 000				13 000		
	Assurance Gras Savoye prévoyance (taux 4,88%)		60 000				60 000		
	Divers : visites médicales CDG, visites médicales d'embauche, contre visite, remboursement frais suite AT contractuels, vaccins antigrippe		8 000				8 000		
	Recettes RH transversales		4 000		15 000				21 000
	Eurécia (4,5 k€) + changement logiciel RH (12 k€)						16 500		
Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 11 Vice-présidents + 11 membres du Bureau)		246 755				247 709		
	Formation des élus (Dévo éco loi ZAN - 16 k€)		36 000				36 000		
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF 8,4 k€, AMF 4 k€, AMORCE 900 €, ARCICEN 1,2 k€, AFIGESE 300 €, ALEC 01 8 k€, CAUE 7,8 k€, Agence départementale de l'Ain 10,9 k€, Cap rural 1 k€, Agence d'Urbanisme 5 k€)		42 300				47 500		
Frais de gestion courante		0	472 700	0	0	0	882 600	0	0
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Gaia : charges de copro 6 k€ + fluides 2,7 k€ + ménage 40 k€ + maintenance 8 k€ + espaces verts 4,3 k€		52 000				61 000		
	Gaia : ADS (eau / énergie: 1,6 k€; entretien/ménage: 8,2 k€; charges copro et de syndic: 4 k€; TFB: 1,3 k€)						15 100		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : élec 15 k€ - gaz 10 k€		25 000				25 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : ménage 25 k€, espace verts 4 k€ + maintenance 80 k€ + entretien (élagage, portails, éclairage...) 20 k€		78 000				129 000		
	Location algeco parc château		4 100				7 000		
	Contrats de maintenance divers (cont. Périodiques, chauff. Clim. Alarmes...)						190 000		
	Marché de téléphonie portable + téléphonie fixe (51 k€) + abonnement fibre (6 k€)		50 000				57 000		
	Centre de gestion : mission d'archivage		21 000				15 000		
	Réceptions (8 k€) - participation à des événements (2 k€)		10 000				10 000		
	Assistances juridiques (KPMG : 12 k€ - Avocats : 15 k€ - Aides juridiques : 30 k€)		57 000				57 000		
	Annonces et insertion		20 000				12 000		
	Taxes foncières		26 000				26 000		
	Fournitures administratives (15 k€), documentation (5 k€)		15 000				20 000		
	Hébergement site internet + renouvellement nom de domaine		1 000				1 000		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs		55 000				32 000		
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Contrat micronov (2,5 k€) + contrat addict (2,4 k€) + contrat Tims (500 €) + contrat Magnus (3 k€) + accès Teams (500 €) + mailing black (12 k€)						20 900		
	Changement logiciel comptable (12 k€)						12 000		
	Affranchissements - hausse des tarifs		20 000				29 000		
	Assurances		35 000				30 000		
	Convention de mutualisation avec la Commune d'Ambérieu-en-Bugey						130 000		
Véhicules	Carburant + pneus + participation voiture SCOT (1,6 k€)		3 600				3 600		
3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE		6 812 296	15 958 236	3 686 871	6 399 306	4 055 806	16 697 072	3 519 222	4 359 288
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		0	3 856 336	0	1 114 523	0	5 311 667	0	843 482
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (ZAE)	PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE ZAE								
	ZAE Granges (Leyment)								
	Etudes		7 500				25 000		
	Travaux		150 000				320 000		
	ZAE le Vorgey (Charnoz sur Ain)								
	Etudes						30 000		
	ZAE du Triangle (Ambérieu-en-Bugey) : avenue de la libération								
	Etudes						45 000		
	Travaux						950 000		
	ZAE point boeuf (Ambérieu-en-Bugey)								
	Travaux						33 000		
	TRAVAUX SUR ZAE EXISTANTES (finitions)								
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)		32 000				25 000		
	ZAE les Granges 1 + ZAE de la Bassette (Meximieux) : reprise de voirie		340 000				350 000		
	ZAE du Bachas (Lagnieu) : reprise voirie + problème eau		15 000				215 000		
	ZAE des Piques (Ambronay) : entrées + travaux complémentaires		30 000				30 000		
	ZAE de Blossieu et ZAE du Bachas : Fibre optique (convention SIEA)		341 667		154 333		341 667		154 333
	Signalétique ZAE		40 000				5 000		
	Entretien réparations		15 000				15 000		
	EXTENSIONS / CREATION ZAE								
	ZAE la Vie du Bois (Ambérieu-en-Bugey)								
	Acquisitions foncières (privés)		1 400 000				400 000		
	Evictions agricoles		95 169				50 000		
	Etudes (EIE + foncier + MOE)		250 000				50 000		
	ZAE les Granges 2 (Meximieux)								
	Acquisitions foncières (privés)		1 000 000				1 000 000		
	Etudes		80 000				40 000		
	ZAE du Poutier (Serrières de Briord)								
	Acquisitions foncières (privés)		50 000				50 000		
	Etudes		10 000				10 000		
	ZAE la Masse (Villieu-Loyes Mollon)								
	Acquisitions foncières (privés)						325 000		
	Etudes						40 000		
	Travaux						200 000		
	ZAE en Tapon (Torcieu)								
	etudes						20 000		
	Travaux						50 000		
	ZAE Moulin a papier								
	Autres acquisition foncières (pour extension ZAE ou revente directe)						17 000		
	Enveloppe lancement études (Extension Leyment, Pragnat, Moulin à papier...)						650 000		
	COMMERCIALISATION DU FONCIER ECONOMIQUE EN ZAE								
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)				45 900				40 500
	ZAE du Bachas (Lagnieu)				290 290				43 529
	ZAE des Granges 1 (Meximieux)				376 000				387 120
	ZAE des Piques (Ambronay)				113 000				98 000
ZAE en Pragnat Nord (Ambronay)				135 000				120 000	
Immobilier locatif économique (budget annexe BLI / montant HT)		363 353	80 000	251 572	0	32 652	1 150 000	251 572	0
Aménagement d'équipements favorisant le développement économique	PVC : Travaux (RAR) + Subv RAR : Région (200 k€) et Département (51,6 k€)		363 353		251 572		4 152		251 572
	Batiment modulaire Centre de formation temporaire St Sorlin en Bugey					28 500	950 000		
	ZAE du Bachas (Lagnieu) : Etudes pour la construction d'un BLI						200 000		

Conseil communautaire ANNEXE 2 : DOB 2022		2021				2022			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2020	BP	RAR 2020	BP	RAR 2021	BP	RAR 2021	BP
Aménagement économique structurant		539 590	3 390 700	0	325 000	1 360 939	2 842 000	0	387 250
Acmutep	Requalification des friches industrielles (RAR) et déconstruction	212 360				9 339			
	Voirie expérimentale : Travaux (RAR) + Travaux supplémentaire + Subv. AMI "économie circulaire TP		1 300 000		325 000	999 575	100 000		150 000
	Voirie expérimentale : Loyer (7 mois)								54 250
	Travaux de raccordement des fromentaux à la STEP de Leyment						300 000		
Quartier des Savoires Ambérieu en Bugey	Acquisitions (dont frais de notaire)		1 500 000				920 000		
	AMO étude programmation - agence ingénierie					7 020			
	Etude de programmation JASP &co					9 000			
	AMO recherche de financement - agence ingénierie					6 750			
	MOE deconstruction - infratech						21 000		
	Deconstruction						770 000		
	AMO étude pollution - agence ingénierie					2 025			
	Etude de pollution						25 000		
	Travaux de dépollution						100 000		
	Evacuation des déchets dangereux						16 000		
	Déplacement compteur ENEDIS						10 000		
	Rélevé topo						10 000		
	Captation drone						5 000		
	Nettoyage du site (avant mise à dispo asso)						5 000		
	Communication						5 000		
MOE						200 000			
Etude divers (montage juridique...)						30 000			
Constitution de réserves foncières	La Poipe (Lagnieu) : Travaux de raccordement + cession Département + cession Commune de Lagnieu						10 000		183 000
Réhabilitation de la voie ferrée fret entre Ambérieu-en-Bugey et Lagnieu			590 700				315 000		
Mesure exceptionnelle compensatoire /TREDI (RAR) + achat terrains en délaissement		327 230				327 230			
Développement touristique		738 834	1 080 200	36 803	411 255	252 076	718 200	261 103	33 000
Promotion du tourisme	Office de tourisme Pérouges: mission programmation (RAR - 16 k€) + Subv. Région (RAR)	20 088	90 000			19 929	2 000	45 000	
	Office de tourisme Pérouges: Achat paiement différé parcelle Besson		7 200				7 200		
	Etudes (conventions Agence départementale d'ingénierie)	5 940	109 000		40 500	5 940	51 000		
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (parc de stationnement, sentier découverte, espace loisirs) + Subv. RAR : Etat (39 k€), Département (90 k€)		300 000		219 300		300 000	129 300	
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (Acquisitions de parcelles + frais de notaire)		15 000				15 000		
	Aménagement projet verticale - Torcieu > sentier vers la cascade + Chaley > requalification du sentier de l'eau						30 000		
	Appel à projets à touristique + FdC touristique (RAR)	530 293	200 000			88 337			
	Actions du GIP Pérouges dont sentier pédestre Meximieux-Cité (RAR) + Subv. Etat DETR		250 000		125 000	4 536	137 000		33 000
	Sentier de randonnées et APN : balisage (RAR), signalétique rando complémentaire (10 k€) / panneau Viaferrata (1 k€)	79 164	11 000			79 164	11 000		
	Signalétique sentiers de randonnée (RIS - 5 k€), routière (20 k€) + Subv. Département (RAR)		58 000	36 803			25 000		36 803
Création d'outils digitaux (RAR) : subv. Région (RAR)	52 910	30 000		26 455	52 910	40 000		50 000	
Maison du Petit Prince : Achat foncier + Stationnement (RAR)	50 439	10 000			1 260	100 000			
Développement économique – emploi - formation		132	15 000	0	0	56 595	0	0	0
Coworking - FabLab	Acquisition de machines (RAR)	132	15 000			5 219			
Formation	Centre formation ancienne école Château (RAR)					32 475			
	Etudes centre formation St Sorlin MO (RAR)					18 900			
Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse		1 845 138	254 700	1 474 597	0	357 149	2 000	1 410 000	0
CLIC	Matériel de bureautique et d'informatique	161	4 700				2 000		
Gymnase de la Plaine de l'Ain	Extension : Accessoires escalade (RAR 4 k€) + Travaux (RAR) et aménagement extérieur (RAR)	1 844 978	250 000			348 749			
	Subv. RAR : Etat (150 k€ DETR et 60 k€ ADEME), Région (1 200 k€)			1 474 597				1 410 000	
Gymnase de Meximieux	Mission programmation (RAR)					8 400			
Mobilité, déplacements, stationnement		883 327	6 138 200	909 463	3 119 668	901 259	5 060 000	1 069 255	1 767 905
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Loyettes / Saint-Vulbas : AMO et travaux (RAR) + Subv. Région (RAR)	157 832		618 000		8 424	20 000	450 000	
	Piste Bourg Saint-Christophe / Pérouges : AMO (RAR) + assistance négo foncières (40 k€) + démarrage travaux (100 k€) + subvention 40% travaux	10 054				10 054	168 000		48 000
	Piste Charnoz sur Ain / Meximieux : AMO (RAR - 23 k€), Assistance négo (RAR), Assistance volet foncier (RAR) + MOE et géomètre 30 k€ + accompagnement DUP (80 k€) + travaux (démarrage, 250 k€ sur 500 k€) + Subv. Etat 100 k€, Département 96 k€	47 256	330 000		196 000	51 660	600 000		196 000
	Viarhona Villebois-Briord : MOE, Travaux et contrôle (RAR) + Subv. Etat : 227 k€, Région : 55 k€, Département : 126 k€ + Subv. RAR : Etat (40,5 k€ DSIL), Département (14 k€)	37 971	2 400 000		1 116 000	518 111	721 000	55 435	408 705
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Lagnieu : MOE (90 k€) + AMO Foncier et DUP (45k€) + travaux (506 k€) + recettes (40% des travaux + COT 1/3 des études)						769 200		278 880
	Piste Lagnieu / PIPA / Marcilleux : MOE (135 k€) + AMO Foncier et DUP (68 k€) + recettes COT (1/3 études)						243 000		54 000
Piste Charnoz/ PIPA : MOE (50k€) + AMO Foncier et DUP (25 k€) + travaux (224 k€) + recettes (40% des travaux + COT 1/3 des études)						358 800		127 520	
Piste Ambérieu-en-Bugey / Torcieu : MOE (25k€) + AMO Foncier et DUP (15 k€) + travaux (560 k€) + recettes (40% des travaux + COT 1/3 des études)						720 000		278 800	
Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos et trottinettes à assistance électrique		33 000		3 000		30 000		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Abris vélos : aménagement (consignes collectives ou individuelles, abris...) + Subv. Alvéole		120 000		72 000		150 000		50 000
	Signalétique et équipement parkings de covoiturages		15 000				10 000		
	Déploiement de bornes de recharge élec		10 000				50 000		20 000
	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov et PIM investissement si besoin						20 000		
Mobilité	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov (RAR)	28 431				3 482			
	Covoiturage rémunéré + hub : PIM - infrastructures (RAR)		40 000			1 260			
	Covoiturage rémunéré + hub : Subv. PENDAURA + (36 k€), DSIL (56 k€ RAR), FEDER (250 k€)			56 265					306 000
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	Etude d'opportunité A42 (RAR)	54 000				24 840			
	Parc de covoiturage Ambérieu en Bugey : Travaux (RAR) + Parc de covoiturage TER + Subv. RAR Europe (290 k€ FEDER), Région (81 k€)	100 635	190 200	81 000	232 668	70 670	350 000	371 000	
	Parc de stationnement Ambérieu en Bugey extension : Subv. RAR Région	80 584		82 198				82 198	
	PEM phase 1 contrat d'aménagement de gare : MOE pour AVP PRO ACT (RAR) + travaux (1/3 2.4) + Subv. RAR : Région (48 k€), Département (12 k€) et Commune d'Ambérieu en Bugey (12 k€)	258 885		72 000		206 918	800 000	72 000	
Points d'Apports Volontaires	Parc de covoiturage St Sorin-en-Bugey : Travaux (RAR 5 k€) + MO (RAR) + Borne recharge (RAR - 780 €) + Subv. RAR Région	107 680				5 840		38 622	
	PEM phase 2 : études stationnement (parking longue durée gare + modulaire cordier) + Subv. (environ 50%)		3 000 000		1 500 000		50 000		
Politique de gestion des déchets		758 541	523 000	14 500	0	394 625	1 063 705	0	0
Site de Sainte-Julie	Travaux (RAR) + travaux d'agrandissement (101,5 k€) + Achat pompe (3,3 k€) + Travaux mise en sécurité (93 k€) + Achat mobilier (1,5 k€)	7 034	106 000			10 687	199 300		
Pré-collecte	Aménagement plateforme regroupement (optimisation)						20 000		
Collecte et tri des déchets	Achats de bacs (RAR)	3 718	170 000			41 595	218 405		
	Etude d'optimisation collecte (RAR)					29 912			
Véhicules	Achat machines-outils atelier	381 341					15 000		
	Achat véhicules de collectes + éthylotest pour camions		122 000				590 000		
Déchèteries	Travaux aménagement						7 000		
Recyclerie	Déchèterie Meximieux : travaux de cablage et fers de guidage (RAR)	3 131				1 855			
	Aménagement extérieur (RAR)	480				480			
Points d'Apports Volontaires	Installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés + génie civil (1,1 k€) + aménagement (3 k€)	362 836	125 000	14 500			14 000		
	Conteneurs enterrés travaux (RAR)					264 953			
	Conteneurs enterrés génie civil (RAR)					45 143			
Environnement et développement durable		0	219 800	0	153 860	70 547	0	0	0
PCAET	Marathon de la biodiversité : convention accompagnement (RAR) + Fourniture et poste (RAR)		219 800		153 860	70 547			
Gens du voyage		18 995	71 000	71 000	0	13 314	167 500	0	0
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Travaux sur les aires : Rénovation blocs sanitaires (RAR) + prommation de rénovation des aires sur 3 ans (139 k€ par an) + mise en conformité électrique (25 k€) + changement logiciel GDV (3,5 k€)	18 995	71 000	71 000		13 314	167 500		
Autres actions territorialisées		0							
Promotion et valorisation du territoire									
Bâtiments communautaires		1 664 385	329 300	928 936	25 000	616 649	382 000	527 291	77 651
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	Réhabilitation du château : travaux tranche 2 (RAR) + travaux divers + éclairage château AMO (20 k€) et travaux (210 k€) + Subv. RAR tranche 1 : Région (90 k€) + Subv. RAR tranche 2 non MH : Etat (171 k€), Département (50 k€), + Subv. RAR tranche 2 MH : Etat (83 k€), Région (134 k€) + Subv. Etat (48 k€ DETR), Département (29 k€)	1 656 474	167 000	928 936		524 513	230 000	527 291	77 651
	Réhabilitation du château : tranche 3 accompagnement valorisation (RAR)					47 100			
	Vidéoprojecteur amph (RAR - 8 k€) + Matériel informatique divers (RAR) + Mobilier (RAR) + Adhésif voiture CLIC (RAR) + visio-conférence Aquarium (5 k€) + 2 écrans amph (7 k€) + Ordinateur portable (8 postes- 5 k€) + borne WIFI au château (9 k€) + achat divers (sono - 6 k€)		30 000			44 051	38 000		
	Construction bâtiment de rangement et aménagement extérieur (100 k€)	7 910	100 000		25 000		100 000		
	Végétalisation de la cour du Château (8 k€) + achat d'une tondeuse (6 k€)		17 300				14 000		
Bâtiment AGORA	Dsique dur (RAR)		15 000			985			
FCTVA sur dépenses d'investissement		0	0	0	1 250 000	0	0	0	1 250 000
FCTVA	Dépenses 2021 : 2ème trimestre, 3ème trimestre et 4ème trimestre				1 000 000				1 000 000
	Dépenses 2022 : 1er trimestre				250 000				250 000

ANNEXE 3 – Indemnités versées aux élus sur l'exercice 2020 (montants bruts)

Nom	Qualité	Indemnités de fonction brutes annuelles perçues
M. GUYADER Jean-Louis	Président	38 500,32 €
M. BEAUFORT Éric	Vice - Président	10 828,19 €
MME BOTTEX Marylin	Vice - Présidente	10 828,19 €
M. BRUNET Joël	Vice - Président	10 828,19 €
M. BUSSY Christian <i>(fin de mandat : 17 juillet 2020)</i>	Vice - Président	5 958,53 €
M. FABRE Daniel	Vice - Président	10 828,19 €
M. GAGNE Jean-Pierre	Vice - Président	10 828,19 €
M. JACQUIN Marcel	Vice - Président	10 828,19 €
MME LAROCHE Elisabeth	Vice - Présidente	4 869,66 €
M. LONGATTE Marc <i>(fin de mandat : 17 juillet 2020)</i>	Vice - Président	5 958,53 €
M. MARTIN Daniel	Vice - Président	4 869,66 €
M. MILLET Patrick	Vice - Président	4 869,66 €
M. MOINGEON André	Vice - Président	10 828,19 €
M. PERRET Bernard	Vice - Président	10 828,19 €
MME BOUCHARD Sylviane	Conseillère déléguée	700,08 €
MME CANARD Josiane	Conseillère déléguée	700,08 €
MME FALCON Liliane	Conseillère déléguée	700,08 €
MME LEVRAT Gisèle	Conseillère déléguée	700,08 €
M. LIMOUSIN Christian	Conseiller délégué	700,08 €
M. PELLETIER Jean-Alex	Conseiller délégué	700,08 €
M. PEYSSON Jean	Conseiller délégué	700,08 €
MME RIGHETTI-GILOTTE Sylvie	Conseillère déléguée	700,08 €
M. VERNAY Paul	Conseiller délégué	700,08 €